

***Plan directeur de  
développement du lac  
Mékinac***

***Scénarios de développement et  
zonage***



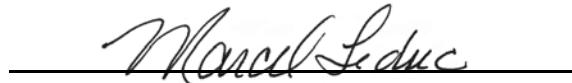
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC

---

## ***Plan directeur de développement du lac Mékinac***

### ***Scénarios de développement et zonage***

Approuvé par :



Marcel Leduc, directeur de projet





# ÉQUIPE DE RÉALISATION

## MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Pierre Jutras

Responsable du l'étude

## GENIVAR

Marcel Leduc, géographe et urbaniste	Directeur de projet
Louise Grimard, géographe	Chargée de projet
Marie-Eve Martin, conseillère en urbanisme	Spécialiste du milieu humain
Andréanne Bergeron, biologiste	Spécialiste du milieu naturel
José Bescos, cartographe	Responsable des produits cartographiques
Alain Lemay, cartographe	Assistant en cartographie



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1 MISE EN CONTEXTE.....</b>	<b>1-1</b>
<b>2 MILIEU D'INSERTION.....</b>	<b>2-1</b>
2.1 Étude géographique .....	2-1
2.1.1 Situation géographique du lac Mékinac .....	2-1
2.1.2 Milieu d'insertion du lac Mékinac.....	2-1
2.1.2.1 Milieu physique .....	2-1
2.1.2.2 Milieu biologique .....	2-3
2.1.2.3 Tenure des terres .....	2-4
2.1.2.4 Affectations du territoire .....	2-4
2.1.2.5 Utilisation du territoire .....	2-5
2.1.2.6 Infrastructures de transport et de communication .....	2-7
2.1.2.7 Autres infrastructures et services .....	2-8
2.1.2.8 Plan de zonage préliminaire du lac Mékinac .....	2-8
2.1.2.9 Patrimoine et archéologie .....	2-9
2.1.2.10 Économie et tourisme .....	2-9
2.2 Étude biophysique .....	2-10
2.2.1 Méthodologie.....	2-10
2.2.2 Analyse de premier niveau.....	2-11
2.2.3 Analyse de deuxième niveau .....	2-12
<b>3 SYNTHÈSE DU MARCHÉ ET DE LA CLIENTÈLE VISÉE.....</b>	<b>3-1</b>
3.1 Les tendances de l'industrie touristique.....	3-1
3.1.1 Marchés et clientèles.....	3-1
3.1.2 Attentes et comportements des touristes .....	3-2
3.1.3 Offre et produits porteurs .....	3-2
3.1.4 Hébergement.....	3-5
3.2 La clientèle visée .....	3-6
<b>4 ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE RÉCRÉOTOURISME .....</b>	<b>4-1</b>
4.1 Gouvernement du Québec .....	4-1
4.2 Tourisme Mauricie .....	4-2
4.3 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune .....	4-3
4.4 MRC de Mékinac .....	4-5
4.5 Ville de La Tuque .....	4-5
4.6 Centre local de développement de la MRC de Mékinac.....	4-6
<b>5 CONCEPT D'AMÉNAGEMENT .....</b>	<b>5-1</b>
5.1 Problématique d'aménagement.....	5-1
5.2 Orientations d'aménagement et de développement .....	5-4
<b>6 SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT ET ZONAGE.....</b>	<b>6-1</b>

6.1	Scénario 1 de développement.....	6-1
6.2	Scénario 2 de développement.....	6-3
<b>7</b>	<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>7-1</b>
7.1	Hébergement commercial haut de gamme.....	7-1
7.2	Villégiature privée .....	7-1
7.3	Activités récrétouristiques.....	7-2
7.4	Responsabilités des partenaires.....	7-2
<b>8</b>	<b>ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION .....</b>	<b>8-1</b>
<b>9</b>	<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>9-1</b>

## **TABLEAUX**

Tableau 4-1 :	Orientations et objectifs stratégiques gouvernementaux et ministériels .....	4-2
Tableau 6-1 :	Scénario 1 de développement du lac Mékinac.....	6-5
Tableau 6-2 :	Scénario 2 de développement du lac Mékinac.....	6-9

## **CARTE**

Carte 2-1 :	Situation du projet .....	2-2
-------------	---------------------------	-----

## **FIGURE**

Figure 1-1 :	Processus d'élaboration du scénario de développement du lac Mékinac .....	1-3
--------------	---	-----

## **ANNEXE**

Annexe A :	Cartes des scénarios de développement
------------	---------------------------------------

Le lac Mékinac est situé dans la région de la Mauricie, à environ 70 km au nord de Trois-Rivières et 30 km au sud de La Tuque. D'une superficie de 23 km<sup>2</sup>, il s'allonge dans un axe nord-sud sur une distance approximative de 16 km. La plus grande partie de ce plan d'eau se trouve dans la municipalité de Trois-Rives qui fait partie de la municipalité régionale de comté (MRC) de Mékinac et la partie nord du lac s'insère dans la Ville-MRC de La Tuque.

Le *Plan régional de développement du territoire public* (PRDTP), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), identifie le secteur du lac Mékinac, avec celui du lac du Missionnaire plus au sud, comme un pôle de développement pour le créneau de l'hébergement commercial haut de gamme. Ces deux plans d'eau sont reconnus pour la qualité de leurs composantes biophysiques et de leurs paysages, leur facilité d'accès ainsi que la proximité des centres de services régionaux.

Depuis 1997, le lac Mékinac a fait l'objet de nombreuses intentions de développement de la part de plusieurs promoteurs, dont les groupes Cloutier et Marleau, Vincent et Lefebvre, Testut et Fortier de même que Vaugeois et Hines. En 2003, un plan de zonage reflétant les intentions du plus récent promoteur, le groupe Vaugeois et Hines, a été approuvé par le MRNF, la municipalité de Trois-Rives et la MRC de Mékinac. Le projet a toutefois été abandonné en 2009 suite au désistement d'un des partenaires financiers.

Le MRNF souhaite lancer un appel d'offres à l'été 2010 afin d'inciter un éventuel promoteur à développer un projet récrétouristique haut de gamme au lac Mékinac. Préalablement, le MRNF souhaite procéder à la réalisation d'un plan directeur de développement concerté avec le milieu municipal afin d'établir les paramètres qui guideront le développement du lac Mékinac. Le plan directeur de développement du lac Mékinac a été entamé par le MRNF en 2009 avec l'élaboration d'un plan de zonage préliminaire.

### **Zone d'étude**

La zone d'étude considérée pour la réalisation du présent plan directeur de développement comprend le lac Mékinac et le territoire riverain sur une distance approximative de 1,5 km.

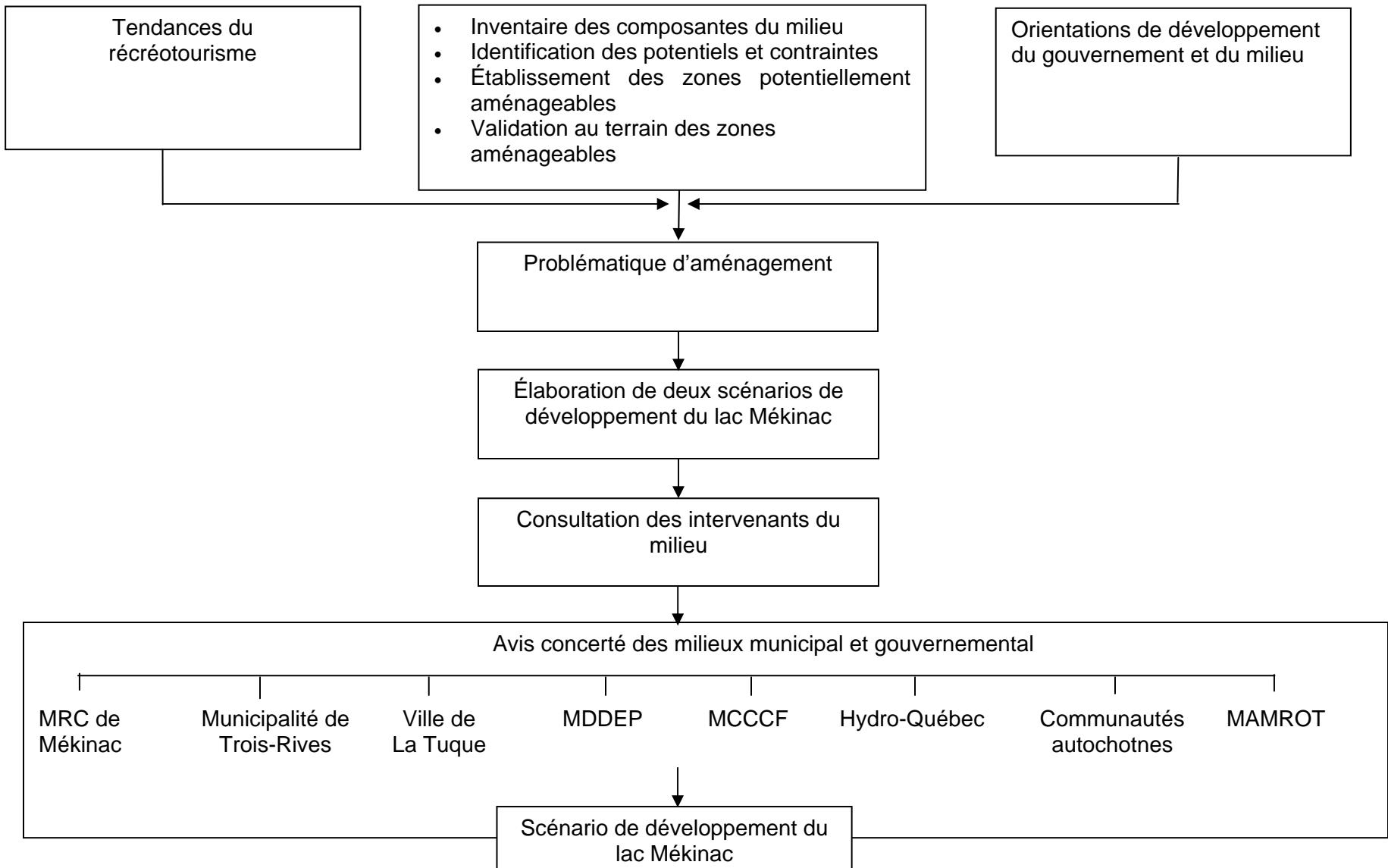
### **Élaboration du plan directeur de développement**

Le processus d'élaboration du plan directeur de développement vise à réaliser un scénario de développement qui tiendra compte non seulement des potentiels et contraintes du milieu, mais aussi des attentes des divers intervenants concernés par le développement du lac Mékinac. La figure 1-1 illustre les principales étapes qui conduiront à l'établissement du scénario de développement du lac Mékinac.

## **Contenu du rapport**

Outre la présente mise en contexte, le plan directeur de développement du lac Mékinac comporte huit autres chapitres. Le chapitre 2 porte sur la description du milieu d'insertion. Le chapitre 3 présente une synthèse des caractéristiques du marché et de la clientèle visée alors que le chapitre 4 porte sur les orientations de développement provinciales et régionales en matière de récrétourisme. Le concept d'aménagement et les scénarios de développement sont présentés respectivement aux chapitres 5 et 6. Le plan directeur de développement comprend enfin des recommandations (chapitre 7) et un échéancier de réalisation (chapitre 8). Les références sont présentées au chapitre 9.

**Figure 1-1 : Processus d'élaboration du scénario de développement du lac Mékinac**





## **2 MILIEU D'INSERTION**

---

### **2.1 Étude géographique**

#### **2.1.1 Situation géographique du lac Mékinac**

Le lac Mékinac est situé dans la région de la Mauricie, à environ 70 km au nord de Trois-Rivières, 50 km de Shawinigan et 30 km de La Tuque (voir la carte 2-1). D'une superficie de 23 km<sup>2</sup>, il s'étire dans un axe nord-sud sur une distance approximative de 16 km. Sa largeur est en moyenne de 1 à 2 km. La plus grande partie de ce plan d'eau se trouve dans la municipalité de Trois-Rives qui fait partie de la MRC de Mékinac. La partie nord du lac s'insère dans la Ville-MRC de La Tuque. Les eaux du lac Mékinac se déversent dans la rivière Mékinac, tributaire du Saint-Maurice.

En 2008, la MRC de Mékinac comptait 12 614 habitants dont 414 vivent dans la municipalité de Trois-Rives. La ville de La Tuque regroupait pour sa part 11 659 citoyens (ISQ, 2010).

Les éléments cartographiables de la zone d'étude sont présentées sur les cartes de l'annexe A.

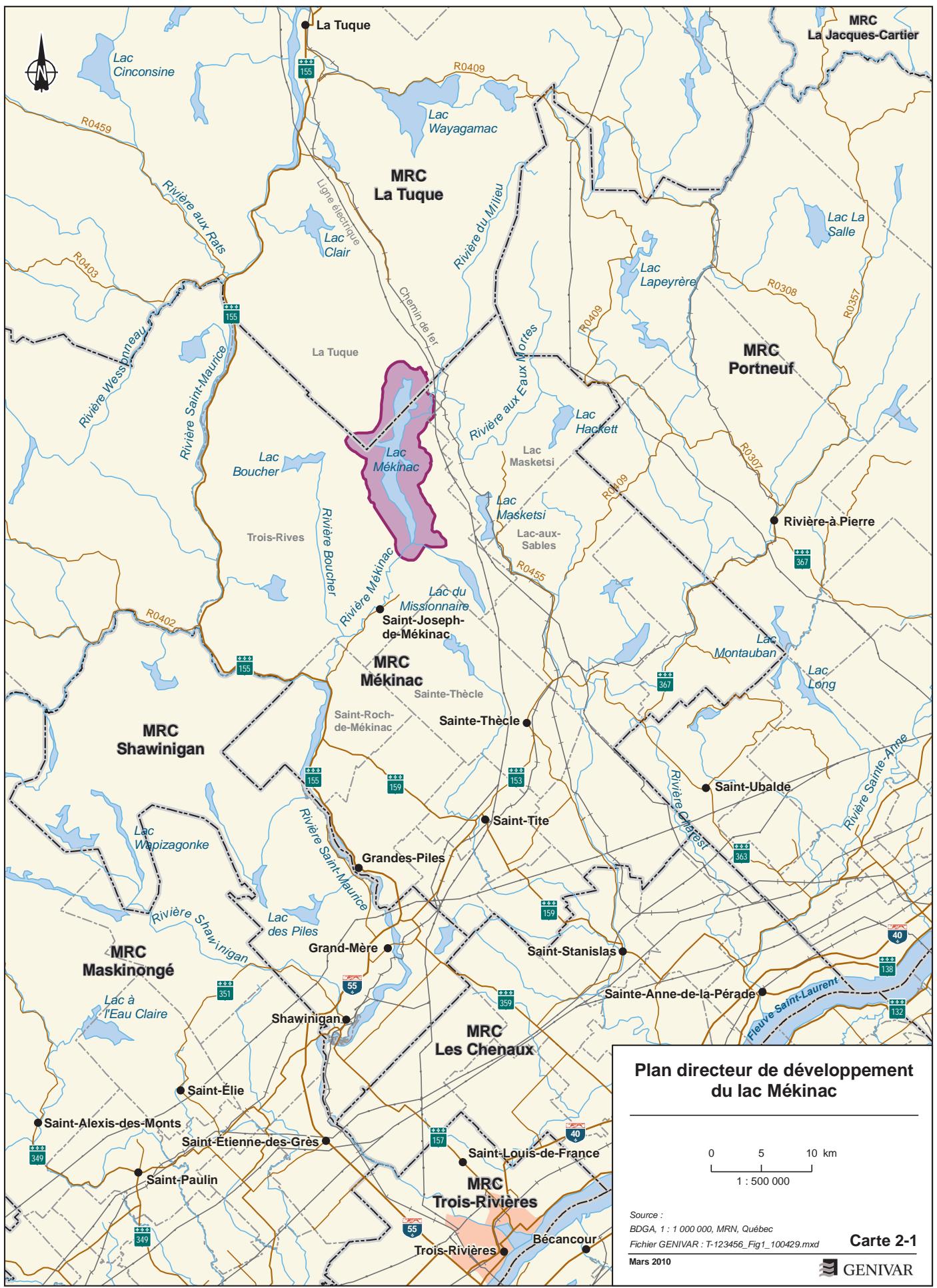
#### **2.1.2 Milieu d'insertion du lac Mékinac**

##### **2.1.2.1 Milieu physique**

La zone d'étude du projet est située dans la province géologique du bouclier canadien caractérisée par un vaste plateau subhorizontal parsemé de nombreux lacs et cours d'eau. L'assise géologique est constituée de roches intrusives très métamorphisées (gneiss). Plus précisément, le territoire d'étude se trouve dans la province naturelle des Laurentides méridionales, inclus dans la province géologique de Grenville. Les Laurentides méridionales forment un assemblage de collines, de plateaux et de dépressions (MRNF, 2006, Li, T. et coll., 1999).

L'altitude de la zone d'étude varie entre 160 et 430 m au dessus du niveau de la mer. Le sommet le plus élevé se trouve dans le secteur au nord du bras Bigué. La majeure partie de la zone d'étude comprend des secteurs montagneux, très accidentés et à fortes pentes, ce qui caractérise également les rives du lac Mékinac. Ces rives comportent aussi des zones sensibles à l'érosion qui sont surtout situées dans l'anse à Rheault et les bras Bigué et Groleau bien que quelques autres zones soient disséminées sur le pourtour du lac.

Du point de vue hydrologique, le lac Mékinac fait partie du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Le territoire à l'est du lac est quant à lui inclus dans le bassin versant de la rivière Batiscan. Le lac a une longueur de 16 km et une largeur approximative de 1 à 2 km. Ses eaux sont contrôlées par un barrage d'Hydro-Québec situé au sud, à son exutoire dans la rivière Mékinac. Le lac est assujetti à une cote d'exploitation de 162,15 m et à une cote maximale de protection de 162,75 m. La rivière du Milieu constitue le principal émissaire du lac Mékinac.



### Plan directeur de développement du lac Mékinac

0 5 10 km  
1 : 500 000

Source :  
BDGA, 1 : 1 000 000, MRN, Québec  
Fichier GENIVAR : T-123456\_Fig1\_100429.mxd  
Mars 2010

Carte 2-1

GENIVAR

## 2.1.2.2 Milieu biologique

### Végétation

La zone d'étude fait partie du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, sous-domaine de l'est. Ce domaine couvre les coteaux et les collines qui bordent le sud du plateau laurentidien et des Appalaches. Moins diversifiée, sauf sur les meilleurs sites, la flore regroupe de nombreuses espèces boréales, largement répandues au Québec. Sur les sites mésiques, le bouleau jaune est l'une des principales essences compagnes de l'érable à sucre. On note également la présence du hêtre à grandes feuilles, du chêne rouge et de la pruche du Canada, mais ils deviennent très rares au-delà de sa limite septentrionale (MRN, 2003).

On trouve dans la zone d'étude des peuplements forestiers à dominance feuillue, mixtes et résineuse de même que quelques plantations. Ces peuplements sont en général relativement âgés, plusieurs ont 70 ans et plus. Les principales essences rencontrées sont l'érable à sucre, l'érable rouge, le bouleau jaune, le sapin baumier et les épinettes.

Des milieux humides sont situés à quelques endroits de la zone d'étude, notamment en rive du lac Mékinac, dans les secteurs à l'embouchure de cours d'eau tels que la rivière du Milieu, le ruisseau Bastien et le ruisseau aux Sleights.

### Faune

La zone d'étude comprend des sites fauniques d'intérêt dont deux habitats du faucon pèlerin (*Falco peregrinus anatum*). Ils sont situés en rive est du lac Mékinac, un au sud du bras Groleau et l'autre au nord de l'embouchure de la rivière du Milieu. Le faucon pèlerin est une espèce désignée vulnérable au Québec. Elle a le statut d'espèce menacée au niveau fédéral. Le faucon pèlerin est protégé en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables et de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. De plus, la rivière du Milieu, avec son bassin proximal<sup>1</sup>, est reconnue comme site faunique d'intérêt en raison de la présence de la ouananiche. Mentionnons également la présence d'un habitat de la tortue des bois en bordure de la rivière du Milieu, dans sa section tout juste en amont de la limite de la zone d'étude. Cet habitat ne recoupe que très faiblement la zone d'étude.

Pour les SFI, la Direction régionale du MRNF a convenu de certaines modalités particulières. Ces modalités visent les activités forestières et le développement de la villégiature. Les modalités de protection des sites fauniques d'intérêt compris dans la zone d'étude sont les suivantes :

- Une aire de protection a été délimitée pour chacun des sites reconnus comme habitat du faucon pèlerin.

---

<sup>1</sup> Le bassin proximal est la partie du bassin versant d'un lac qui se déverse directement dans celui-ci, sans que les écoulements soient interceptés par un autre lac qui peut servir de bassin de rétention.

- Les rivières à ouananiches doivent comporter une bande de protection riveraine de 20 m, ou de 20 m à 60 m si la pente excède 30 %. Les infrastructures de traversée ne doivent pas affecter le lit du cours d'eau.

Par ailleurs, trois refuges biologiques sont inclus dans la zone d'étude. Les refuges biologiques sont des aires forestières soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente en vertu de l'article 24.10 de la *Loi sur les forêts* (L.R.Q., c. F-4.1). Les modalités visent à conserver des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier et d'y maintenir la diversité biologique (MRNF, 2010a).

L'original, l'ours noir et le chevreuil sont les trois espèces de gros gibier observées sur le territoire. Parmi les autres espèces de mammifères qui fréquentent le territoire, mentionnons le lièvre d'Amérique, le renard roux, le raton laveur, la martre d'Amérique, le castor du Canada, le coyote, le loup gris, la loutre de rivière, le porc-épic d'Amérique, l'écureuil roux, la mouffette rayée, le vison d'Amérique, le rat musqué, les belettes et les chauves-souris. Le milieu abrite aussi plusieurs espèces de micromammifères.

Plusieurs espèces d'oiseaux sont susceptibles de fréquenter le secteur. Par exemple, on peut observer la présence de bruants, canards, huards, geai bleu, pics, parulines, gélinotte huppée, bécasse d'Amérique ainsi que de différentes espèces d'oiseaux de proie et aquatiques. Quelques espèces d'amphibiens et reptiles sont aussi présents dans la zone d'étude. Parmi ceux-ci, notons la tortue des bois.

Le MRNF a réalisé des pêches expérimentales dans le lac Mékinac et le lac Paul. On a recensé les espèces suivantes dans le lac Mékinac : ouananiche, grand brochet, barbotte brune, ouitouche, lotte, meunier noir, perchaude, éperlan arc-en-ciel, méné à nageoires rouges, méné jaune, ouitouche, mullet à cornes, cisco de lac, omisco, queue à taches noires et grand corégone. La perchaude et le meunier noir ont été pêchés dans le lac Paul. Par ailleurs, des ensemencements de ouananiches ont eu lieu dans le lac Mékinac et d'ombles de fontaine dans le lac Paul.

#### 2.1.2.3 Tenure des terres

La majeure partie du territoire à l'étude est de tenure publique. Les terrains de tenure privée occupent la partie sud-ouest de la bande riveraine du lac Mékinac. D'autres terrains de tenure privée sont situés en bordure de l'anse à Rheault et du ruisseau Groleau.

#### 2.1.2.4 Affectations du territoire

##### **MRC de Mékinac**

Le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Mékinac, entré en vigueur le 27 février 2008, identifie le lac Mékinac comme un plan d'eau récréatif, dont l'environnement supporte diverses formes de récréation et recèle un excellent potentiel de développement. Selon le SADR, les plans d'eau récréatifs doivent être considérés comme des ressources non renouvelables. Dans

le but d'assurer la sauvegarde de ces cadres naturels, la MRC souhaite établir des normes minimales de protection s'appliquant au bassin versant immédiat de ces plans d'eau. Ces normes visent essentiellement à contrôler les coupes forestières abusives et les usages indésirables.

Comme pour la très grande majorité des lacs considérés comme des plans d'eau récréatifs, le SADR de la MRC de Mékinac prévoit principalement une affectation récréative à la bande riveraine du lac Mékinac. L'habitat faunique du faucon pèlerin situé au sud du bras Groleau est pour sa part, d'affectation conservation. Cet habitat est reconnu comme un territoire d'intérêt écologique par le SADR. Le territoire à l'extérieur de la bande riveraine du lac est d'affectation forestière.

Dans l'affectation récréative, l'usage «commercial et services» pour le volet récréotouristique est permis, mais uniquement dans les zones desservies à l'année par un chemin.

L'usage «commercial et services» pour le volet récréotouristique est défini de la manière suivante : commerces ou services complémentaires à l'activité récréotouristique incluant les commerces de restauration, d'hébergement, les activités récréatives extensives (camping, golf, sentiers, pêche, et autres sports de plein air), les attractions touristiques, les pourvoiries, les étangs de pêche, les activités d'interprétation et les aménagements du milieu naturel ainsi que la vente des produits de l'artisanat.

Dans l'aire affectée à la conservation, l'usage «commercial et services» pour le volet récréotouristique est autorisé mais doit respecter les lois et règlements propres au site de conservation.

### **Ville-MRC de La Tuque**

La ville de Tuque exerce les compétences d'une ville et d'une MRC. Elle est issue de la fusion des anciennes municipalités constituant auparavant la MRC du Haut-Saint-Maurice, dont le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur en 2000 (MRC du Haut-Saint-Maurice, 1999).

La partie nord du lac Mékinac est située dans une aire d'affectation récrEOForestière établie au SADR de la Ville-MRC La Tuque. Cette affectation correspond à des territoires à vocation mixte, riches sur le plan faunique et intensément utilisés à des fins forestières, récréatives et touristiques.

Les usages et commerces récréatifs et touristiques sont compatibles avec l'affectation récrEOForestière. Le SADR souligne que des critères doivent être définis pour l'analyse des interventions et projets à permettre dans le milieu récrEOForestier.

#### **2.1.2.5 Utilisation du territoire**

##### **Villégiature**

Selon le Plan régional de développement du territoire public (MRNFP, 2004), près de la moitié des détenteurs de baux sur le territoire public de la Mauricie proviennent de la région (42 %) et plus du tiers de la région de Montréal (36 %). Les

villégiateurs originaires de la grande région de Québec comptent pour 10 % de la clientèle tandis que 12 % proviennent des autres régions du Québec. Les villégiateurs de l'extérieur du Québec représentent moins de 1 % de la clientèle du MRNF.

Selon l'Association des villégiateurs du lac Mékinac (2010), qui existe depuis 2004 et qui regroupait une soixantaine de membres en 2009, on dénombre plus d'une centaine de sites de villégiature autour du lac Mékinac. La plupart de ces sites se trouvent sur la rive sud-ouest du lac. Cette zone de villégiature, relativement dense, s'étend sur plus de 8 km. D'autres sites de villégiature sont situés sur la rive nord-est du lac, dans le secteur de l'anse à Rheault et quelques-uns sont isolés.

De façon générale, la villégiature sur les terres publiques est associée à des activités de chasse et de pêche ainsi qu'à la détente.

### **Tourisme et récréation**

Plusieurs activités liées au plein air et à la nature sont pratiquées au lac Mékinac. On y trouve des parcours de canoë-kayak qui font l'objet de circuits organisés par des entreprises de plein air. Un parcours traverse le lac du nord au sud tandis que d'autres empruntent les rivières du Milieu au nord-est du lac et Mékinac au sud-ouest, de même que le ruisseau Long au sud-est. Les activités nautiques, telles que le bateau à voile et à moteur, sont aussi pratiquées, plus particulièrement dans la partie sud du lac Mékinac. Les plaisanciers peuvent utiliser les aménagements tels que stationnements, quais et rampes de mise à l'eau de deux aires d'accès publics situées dans les secteurs nord et sud du lac. Ces installations sont très fréquentées.

Le sentier de motoneige régional n° 355 traverse la zone d'étude dans sa partie sud-est en empruntant une emprise de gazoduc (MRNF, 2009a). Également, le sentier de motoquad du club Quad Rive Nord emprunte le même parcours que celui de la motoneige sauf dans la partie sud-est de la zone d'étude où il bifurque pour rejoindre le lac Paul.

Un camping aménagé, se trouve au sud du lac Mékinac. Géré par un organisme communautaire, Mis-Mek, ce camping est en activité de la fin avril à la fin septembre. Il offre 30 emplacements avec services de base (douches, bois, salle communautaire, station de vidange) (Bonjour Québec, 2010).

### **Exploitation de la faune**

Le territoire à l'étude fait partie de la zone de chasse et de pêche 26 Ouest. Selon les données de récoltes de 2005 à 2009, 26 originaux et un ours noir ont été abattus dans la zone d'étude (MRNF, 2010b). Deux ours noirs y ont aussi été piégés. Le secteur à la limite sud-ouest du lac Mékinac regroupe le plus grand nombre de sites d'abattage (8 sites).

Mentionnons qu'un abri sommaire est aménagé près du lac Paul et qu'un autre se trouve près d'un lac sans nom dans la partie centre-ouest de la zone d'étude. Ces infrastructures sont généralement liées à des activités de chasse.

Le lac Mékinac ainsi que certains autres lacs des environs comme le lac Paul sont fréquentés pour la pêche sportive. Les espèces d'intérêt pour les pêcheurs sont la ouananiche, l'omble de fontaine et le grand brochet. Rappelons que des ensemencements d'espèces sportives ont eu lieu dans la zone d'étude, soit de ouananiches dans le lac Mékinac et d'ombles de fontaine dans le lac Paul.

Depuis une dizaine d'années, la direction de l'expertise du MRNF, en collaboration avec la municipalité de Trois-Rives, l'organisme Mis-Mek et l'association des villégiateurs du lac Mékinac procède annuellement à des ensemencements de ouananiches dans le lac Mékinac afin d'assurer la pérennité de la ressource. Ces ensemencements, effectués généralement au début de l'été, se traduisent par l'introduction de 2 500 tacons âgés de deux ans.

### **Exploitation forestière**

Les terres publiques de la zone d'étude chevauchent deux unités d'aménagement forestier (UAF), 041-51 au sud et 042-51 au nord. L'information sur l'exploitation forestière dans la zone d'étude n'est disponible que pour l'UAF 041-51.

Le plan général d'aménagement forestier (PGAF) 2008-2013 de l'UAF 041-51 prévoit des coupes de jardinage et de régénération ainsi que quelques éclaircies commerciales dans les parties sud-ouest et est de la zone d'étude. Toutefois, aucune intervention forestière n'était planifiée pour l'année 2009 et aucune n'est prévue en 2010, le MRNF n'autorisant pas d'opérations forestières dans la bande de protection de l'encadrement visuel du lac Mékinac (MRNF, 2010c).

À l'intérieur de la zone d'étude, on note la présence de cinq érablières sur les terres du domaine de l'État. Ces dernières, qui sont toutes exploitées en vertu d'un permis de culture et d'exploitation d'une érablière émis par le MRNF, sont situées au sud du bras Bigué et dans la partie sud du lac Mékinac, notamment à proximité de l'anse à la Vache (MRNF, 2010c).

#### **2.1.2.6 Infrastructures de transport et de communication**

À partir des grands centres urbains de Montréal et Québec, il est possible d'accéder au lac Mékinac en passant par Saint-Roch-de-Mékinac, soit à partir de Shawinigan, par la route nationale 155 ou encore à partir de Saint-Tite, via la route nationale 159. De Saint-Roch-de-Mékinac, une route locale donne accès à Saint-Joseph-de-Mékinac, puis un chemin de gravier carrossable mène à la partie sud du lac Mékinac. Le chemin du Lac-Mékinac dessert les villégiateurs établis en bordure du lac Mékinac, dans sa partie sud-ouest.

On peut aussi se rendre au lac Mékinac à partir de La Tuque. De cette ville, on emprunte une route locale, le chemin de l'Église ou encore le chemin du Milieu, jusqu'à un chemin de gravier carrossable qui mène à la rive nord-est du lac.

Outre ces infrastructures routières, le reste de la zone d'étude comprend des routes forestières et de motoquad, particulièrement dans les parties centre et sud-est du lac. Toutefois, les routes forestières ne constituent pas nécessairement des voies d'accès facilement praticables. La construction et l'amélioration de routes

forestières sont planifiées au PGAF de l'UAF 041-51, dans le secteur à l'est du lac Mékinac.

Mentionnons que les chemins forestiers et autres chemins situés sur les terres du domaine de l'État, sont sous la responsabilité MRNF. Ces chemins jouent un rôle essentiel pour l'accès au territoire et à ses ressources. Ils sont utilisés par différents usagers pour la pratique d'activités de mise en valeur du territoire et des ressources naturelles.

Une conduite de transport de gaz de Gaz Métropolitain traverse la zone d'étude. Elle passe à l'est du lac Mékinac et se dirige vers la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Notons également la présence d'une voie ferrée et d'un corridor de cinq lignes de transport d'énergie électrique à 735 kV d'Hydro-Québec du côté est du lac Mékinac. Ces infrastructures ne traversent toutefois pas la zone d'étude.

#### 2.1.2.7 Autres infrastructures et services

Les eaux du lac Mékinac sont contrôlées au moyen d'un barrage propriété d'Hydro-Québec aménagé à sa limite sud. Le lac est assujetti à une cote d'exploitation de 162,15 m et à une cote maximale de protection de 162,75 m. Le niveau estival du lac se situe à 161,70 m. Mentionnons que des travaux de réfection de ce barrage était en cours au printemps 2010.

Hydro-Québec gère le niveau du lac en fonction de ses besoins hydroélectriques et de la préservation des rives pour les villégiateurs. En ce qui concerne les zones riveraines sensibles à l'érosion, le MRNF a convenu d'une entente avec Hydro-Québec pour leur donner une affectation de conservation. Toutefois, il a également été convenu avec la société d'État que certaines de ces zones, qui ont un fort potentiel, pourraient tout de même être développées à condition d'être accompagnées de mesures de protection adéquates.

Les secteurs bâtis de la zone d'étude sont desservis par un réseau de distribution d'électricité. Également, les villégiateurs disposent d'un service de collecte des déchets. Quelques prises d'eau communautaires souterraines ont également été aménagées de façon rustique afin d'approvisionner en eau potable les villégiateurs du chemin du Lac-Mékinac. Le lac Mékinac n'est pas desservi par un réseau d'égout sanitaire.

#### 2.1.2.8 Plan de zonage préliminaire du lac Mékinac

Le plan directeur de développement du lac Mékinac a été amorcé par le MRNF en 2009 avec la réalisation d'un plan de zonage préliminaire. Ce plan de zonage a été présenté à la MRC de Mékinac à l'automne 2009, de même qu'à la municipalité de Trois-Rives et à la Ville de La Tuque.

La zone d'étude utilisée pour le plan de zonage préliminaire correspond à la zone de protection établie au Plan d'affectation des terres publiques du MRNF, d'une largeur approximative de 1,5 km autour du lac Mékinac. Par ailleurs, le MRNF a divisé la zone d'étude en cinq secteurs :

- le secteur de L'Anse à la Vache comprend la partie la plus au sud du lac où sont concentrés une zone d'accès public existante, un camping communautaire ainsi qu'un barrage d'Hydro Québec;
- le secteur Rive Ouest (Rang A) correspond à la partie développée du lac, située au sud-ouest;
- le secteur du Bras de la Croix entoure les bras Groleau et Bigué dans la partie centrale du lac;
- le secteur Rive Est occupe la partie centre-est du lac, à l'exception du bras Groleau;
- le secteur Nord comprend la partie la plus nordique du lac, accessible par La Tuque.

Le plan de zonage préliminaire comprend des zones potentielles de développement de villégiature, des zones d'accès public et des zones de conservation. Les zones de villégiature sont situées en montagne (11 zones) et en rive (7 zones). De ces zones, deux sont situées dans le secteur de L'Anse à la Vache, une dans le secteur Rive Ouest, une dans le secteur Rive Est, six au Bras de la Croix et huit dans le secteur Nord. Une des zones du Bras de la Croix déborde dans le secteur Nord.

Quant aux zones d'accès public, elles sont situées aux limites sud et nord du lac, dans les bras Bigué et Groleau et à l'embouchure de la rivière du Milieu. Le reste du territoire de la zone d'étude est voué à la conservation. Ce plan de zonage prend en considération la présence de refuges biologiques, milieux humides, cours d'eau de même que les habitats d'une espèce faunique vulnérable et les autres sites fauniques d'intérêt.

#### **2.1.2.9 Patrimoine et archéologie**

La zone d'étude ne comporte aucun site ou zone historique.

Selon l'inventaire des sites archéologiques du Québec, 20 sites archéologiques connus sont répertoriés sur le pourtour du lac Mékinac. En outre, la majeure partie des rives recèlent des secteurs archéologiques reconnus par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). Ces secteurs sont caractérisés par un potentiel archéologique qualifié de très fort dans certains cas, notamment à la limite sud du lac. Les secteurs archéologiques se situent dans la bande riveraine sous la courbe de niveau de 180 m. Un secteur à fort potentiel archéologique a par ailleurs été identifié au lac Paul.

#### **2.1.2.10 Économie et tourisme**

En Mauricie, l'industrie du tourisme regroupait en 2003-2004 quelques 1 000 entreprises qui gagnaient 3 200 emplois (IMT, 2005). Le Festival western de Saint-Tite et la Seigneurie du Triton à La Tuque figurent parmi les principaux employeurs de la région. Le récrétourisme représente l'un des secteurs porteurs de l'activité touristique régionale. On observe également une tendance qui se

dessine en région tout comme au Québec, soit le développement du tourisme haut de gamme et la croissance marquée des établissements luxueux.

La MRC de Mékinac regroupe quelque 80 entreprises liées à l'industrie touristique (Zins Beauchesne et associés, 2010). Les grands espaces et la nature presque vierge caractérisent le territoire de la MRC qui comprend d'ailleurs la réserve faunique du Saint-Maurice et le parc national du Canada de la Mauricie. La villégiature y constitue un usage d'importance majeure pour la collectivité. En effet, la MRC comptait plus de 3 000 chalets de villégiature en 2005, représentant 23 % de la richesse foncière. À Trois-Rives particulièrement, les 357 chalets présents formaient à eux seuls 62 % de la richesse foncière municipale (MRC de Mékinac, 2007).

## 2.2 Étude biophysique

### 2.2.1 Méthodologie

Le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public* produit par le MRNF (MRN, 1994) précise les dispositions et règles de planification des sites de villégiature et de zonage pour l'ensemble des terres publiques du Québec. Les principales règles à considérer dans l'analyse du développement du lac Mékinac sont décrites ci-après.

- Le zonage des sites destinés à la villégiature riveraine s'applique à l'ensemble des terres situées à moins de 300 m de la rive. Le guide du MRNF publié en 1994 indique que le zonage de la bande riveraine doit comprendre une zone minimale de 25 % destinée à la conservation; une zone minimale de 15 % des terres qui se prêtent à la construction et à la réalisation d'aménagements à des fins récréatives prévue à des fins d'accès public et une zone maximale de 60 % pour l'implantation de villégiature. Toutefois, dans le contexte actuel, le ministère applique plutôt les règles suivantes :
  - une zone minimale de 60 % destinée à la conservation ;
  - une zone maximale de 40 % pour l'implantation de la villégiature et des accès publics ;
  - les zones d'accès public doivent représenter au moins 15 % des terrains aménageables.
- Les terres pour la construction et l'épuration des eaux usées doivent avoir une épaisseur minimale de 1,2 m de dépôts de surface de texture variant de moyenne à grossière, une pente générale du terrain inférieure à 30 % et une profondeur minimale de la nappe phréatique de 1,2 m.
- Les terrains de villégiature doivent respecter une distance minimale par rapport à certaines unités territoriales ou types d'ouvrages constituant des contraintes.

À partir de ce cadre normatif, l'analyse est réalisée en deux étapes en prenant en considération les caractéristiques particulières du lac Mékinac.

## **2.2.2 Analyse de premier niveau**

La première étape du plan directeur du lac Mékinac a été réalisée par le MRNF en 2009 avec le plan de zonage préliminaire. L'analyse de premier niveau a été effectuée sur la base de ce plan et tient compte des ajustements proposés par la MRC de Mékinac.

L'analyse de premier niveau a porté sur la topographie des zones aménageables déterminées au plan de zonage préliminaire du MRNF. Quatre catégories ont été considérées :

- pente inférieure à 8 % : très favorable;
- pente de 8 % à 15 % : favorable;
- pente de 15 % à 30 % : contraignant;
- pente supérieure à 30 % : très contraignant.

Également, cette première analyse a considéré les distances minimales à respecter pour la villégiature privée par rapport aux unités territoriales constituant des contraintes :

- lieu d'hébergement commercial ou communautaire : 100 m
- accès public (non aménagé) au lac : 100 m
- quai et rampe de mise à l'eau : 100 m
- zone réservée à des fins d'accès public : 100 m
- cours d'eau permanent : 50 m
- cours d'eau intermittent : 5 m
- érablière exploitée : 100 m
- rivière à ouananiche : 100 m
- habitat d'espèce vulnérable : 1 000 m
- ouvrage de retenue d'eau pour la production d'électricité : 1 000 m.

Parmi les éléments ou activités du milieu qui ont été considérés, on retrouve :

- les secteurs de villégiature existants;
- les zones d'accès public existantes;
- les routes et chemins forestiers;

- les sentiers de motoneige et de motoquad;
- les refuges biologiques;
- les sites archéologiques;
- les parcours de canotage.

Une trentaine de zones aménageables ont été identifiées et retenues sur le pourtour du lac Mékinac. Ces zones sont situées dans la partie riveraine du lac et en montagne.

### **2.2.3 Analyse de deuxième niveau**

Les espaces aménageables déterminés à l'analyse de premier niveau et retenues au scénario choisi feront l'objet d'une validation au terrain par le MRNF. Cette analyse de deuxième niveau permettra notamment de vérifier l'épaisseur des dépôts de surface, la pente générale de chacun des terrains et la profondeur de la nappe phréatique. La qualité du réseau routier devra également faire l'objet d'une analyse approfondie.

Suite à cette activité, le nombre de sites de villégiature sera précisé par le promoteur en tenant compte du fait qu'un terrain de villégiature doit avoir une superficie réglementaire minimale de 3 500 m<sup>2</sup>. Un terrain de villégiature pourrait avoir une superficie jusqu'à 12 000 m<sup>2</sup> pour des sites de grands domaines.

## 3.1 Les tendances de l'industrie touristique

Le rapport d'étape de la *Planification stratégique touristique quinquennale 2010-2014* (Zins Beauchesne et associés, 2009) du Centre local de développement de la MRC de Mékinac, mentionne que l'industrie touristique est un secteur qui connaît une croissance au niveau mondial et aussi de profondes mutations de sa clientèle et de l'offre.

Ce chapitre s'inspire largement du rapport cité précédemment, de même que des articles du Réseau de veille en tourisme de la Chaire de tourisme Transat de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.

### 3.1.1 Marchés et clientèles

Les grandes tendances du tourisme sont la santé, la nature ainsi que l'authenticité, en contraste avec l'individualisme et le goût des services personnalisés ou le luxe (Levasseur, 2010a). L'étude du CLD de Mékinac explique ces tendances par certains phénomènes sociaux, notamment le vieillissement de la population, qui entraîne des intérêts plus marqués pour la santé, la qualité, le confort et la facilité, les transports simples et faciles ainsi que les activités de loisirs et de détente. Aussi, l'urbanisation croissante et la plus grande mobilité des individus amènent un intérêt à vouloir s'évader du rythme urbain et à se rapprocher de la nature par l'entremise de séjours à la campagne ou dans des lieux de villégiature où on s'attend à respirer de l'air pur, trouver des espaces propres et des paysages magnifiques. Par ailleurs, les auteurs de l'étude du CLD notent que cette population plus urbanisée a besoin d'un meilleur encadrement en forêt. Dans le même ordre d'idées, Maïthé Levasseur, du Réseau de veille en tourisme, souligne que les voyageurs ont effectivement besoin d'émotions, de dépaysement mais également d'être rassurés (Levasseur, 2010b).

Le marché touristique est composé d'un important segment de voyageurs constitué des *Active Seniors* (50 à 75 ans) et qui sont caractérisés comme des voyageurs très expérimentés et exigeants. Leurs choix de séjours et d'escapades sont basés sur leur situation ou motivations individuelles : visite de famille et d'amis, tourisme de santé, tourisme d'apprentissage et culturel ou encore circuits d'écotourisme. Il y a également une croissance du nombre de retraités voulant voyager en dehors des périodes de pointe afin de bénéficier des offres spéciales de dernière minute. De façon générale, le vieillissement des clientèles se traduit par une croissance des segments plus intéressés par le prix, le confort et la santé (Jamaa, 2010). Également, le vieillissement des clientèles se traduit par une croissance des segments intéressés aussi par l'appréciation et l'observation de la nature et qui recherchent davantage de confort pour leur séjour en milieu naturel.

La firme Zins Beauchesne et associés, qui a réalisé l'étude du CLD de Mékinac, affirme que le voyage se révèle maintenant comme une des activités les plus satisfaisantes de la vie, entraînant un niveau élevé d'attentes pour une expérience enrichissante et un séjour réussi. Selon Paul Flatters de *Trajectory*, le tourisme se

consomme présentement à l'intérieur d'une économie d'expérience où ce que l'on fait est maintenant plus important que ce que l'on a. La simplicité est recherchée puisque les consommateurs veulent des produits pratiques leur simplifiant la vie. La façon de consommer est plus éthique et altruiste. On ne parle plus seulement d'environnement et d'écologie, mais d'une philosophie de consommation plus large. Enfin, les expériences extravagantes, risquées ou frivoles ont moins la cote (Levasseur, 2010a).

On remarque aussi un nouvel attrait pour les voyages intergénérationnels (incluant les nouvelles formes de familles), le *Togethering* (Zins Beauchesne et associés, 2009).

Les marchés principaux et traditionnels du Québec et du Canada sont les touristes canadiens, américains et européens.

### **3.1.2 Attentes et comportements des touristes**

Cette sous-section résume la description des attentes et comportements des touristes telle que décrite par Zins Beauchesne et associés dans l'étude du CLD de Mékinac.

Le touriste actuel est très informé, plus exigeant, à la recherche de nouveauté, hybride ou même multiforme, moins homogène dans ses choix et ses styles de vacances, moins loyal. Il recherche des voyages personnalisés, mémorables, permettant une véritable expérience authentique.

Le tourisme culturel est en essor car il est synonyme d'authenticité, de découverte des modes de vie locaux ou traditionnels. Il y a également une forte demande pour des *resorts* en nature ou multi-activités quatre saisons pour une expérience de ressourcement, de découverte et d'activités de plein air, dans un environnement sécurisé, permettant un contact rapproché avec la nature et la pratique de multiples activités. Les femmes sont dorénavant plus présentes dans les voyages de tourisme de nature.

Les courts séjours sont en très forte croissance dans des destinations faciles d'accès. On voyage moins longtemps et plus souvent. Il y a également un intérêt de plus en plus grand pour la restauration gastronomique et les produits du terroir. « Manger local » et « mieux manger » est une partie de l'expérience touristique au même titre que découvrir les attraits locaux.

Les signes ostentatoires de la richesse cèdent la place à la rareté : rareté du temps, du silence, de l'espace qui se définit à travers la vision propre à chacun. Le chic s'applique à toutes les sphères : le chic sur mesure, le temps pour soi, les produits locaux, le savoir, l'excentricité, la philanthropie, l'originalité, la santé, l'habileté, l'artisanat, la quiétude, l'art, l'écologie, etc.

### **3.1.3 Offre et produits porteurs**

Les auteurs de la planification stratégique quinquennale de la MRC de Mékinac se sont également penchés sur l'offre et les produits porteurs. Ils mentionnent que les consommateurs sont exigeants et veulent du raffinement. Pour séduire des

clientèles qui veulent sortir des sentiers battus, vivre de nouvelles expériences et obtenir exactement ce qu'elles veulent, où elles le veulent, ils soulignent que l'approche doit être basée sur la différenciation, la spécialisation, la personnalisation et la diversification de l'offre et des produits.

Les destinations à succès sont celles qui offrent une expérience complète, variée, bien équilibrée en réponse à la demande de produits de qualité correspondant à des styles de vie (aventure, relaxation, apprentissage).

Zins Beauchesne et associés recommande le regroupement et la constitution de pôles d'attraction forts dans les destinations, de même que le maillage entre les différents produits (culture et nature, nature et agrotourisme, affaires et magasinage, etc.).

Pour provoquer un sentiment de liberté, de sensualité et d'individualité, l'accent doit être mis, selon eux, sur le développement de l'offre « immatérielle » qu'ils définissent comme l'esprit du lieu, l'atmosphère, la chaleur de l'accueil.

### **Voyages d'affaires**

Les voyages combinant affaires et agrément sont de plus en plus populaires. Les voyages de motivation sont maintenant composés de groupes plus petits, où la présence des femmes est plus importante de même que les gens âgés de 50 ans et plus. Davantage de temps libres sont offerts aux employés lors de ces séjours.

À la recherche d'un environnement inspirant, propice à la réflexion et motivant, les gestionnaires optent souvent pour les domaines de villégiature pour la tenue de leurs réunions d'affaires, où sont ajoutées des activités de découverte de la nature au séjour.

### **Santé et spas**

Les séjours de santé connaissent un essor croissant. En effet, le repos et la détente sont les éléments motivant pour plus de la moitié des voyageurs. La demande est étalée sur toute l'année et en demande croissante de la part de la clientèle des voyages de motivation. Il y a prédominance des *baby-boomers* mais on observe une augmentation des jeunes dans la vingtaine-trentaine. La majorité de la clientèle est féminine.

Les services offerts sont de plus en plus diversifiés (expériences culinaires, consultations sur la nutrition), de même que les soins (recours aux soins indigènes ou exotiques). Les produits locaux, culinaires et de soins sont mis en valeur. La protection de l'environnement est une tendance importante (jardins biologiques, bâtiments verts).

### **Activités d'aventure, plein air et écotourisme**

Qu'elles relèvent de l'aventure (défi physique, sensations) ou de l'écotourisme (respect de l'environnement, découverte), les activités de plein air représentent un segment en croissance mondiale de 10 % à 30 % chaque année et comptent pour 20 % du tourisme mondial (Zins Beauchesne et associés, 2009). Les écotouristes

veulent profiter de la nature et des paysages, découvrir de nouveaux endroits, sortir des sentiers battus et être actifs. Les éléments les plus recherchés sont les suivants : l'aspect sauvage des lieux, l'observation de la vie des animaux, la randonnée, l'authenticité de la destination et de l'expérience, l'apprentissage, la qualification des guides, la pratique de plusieurs activités (écotouristiques mais aussi culturelles), le confort et la sécurité. Les écotouristes ont une préférence pour l'été mais une propension plus grande que d'autres clientèles pour des expériences d'hiver et les saisons intermédiaires. Ils sont de plus en plus sensibles à la certification (entreprises ou produits) et à un comportement responsable.

Il existe un important marché pour le tourisme de nature aux États-Unis et en Europe (Zins Beauchesne et associés, 2009).

### **Activités hivernales**

Au Québec, il y a une forte progression de la demande en saison hivernale. Même si cette clientèle demeure un petit segment du tourisme, elle s'élargit grâce à la croissance de l'offre et à la mise en marché d'équipements et d'accessoires de plus en plus efficaces pour lutter contre le froid et profiter de la neige.

Le ski et la motoneige sont des activités qui demeurent porteuses, mais les pratiques changent. On associe de plus en plus d'activités complémentaires à ces activités pour enrichir le séjour en lien avec la croissance d'une offre multi-activités hivernales.

Selon Zins Beauchesne et associés, il y a une diversification de l'offre qui va au-delà des descentes de ski alpin et des randonnées de ski de fond. Parmi les nouvelles activités offertes par l'industrie touristique, mentionnons :

- raquette en forte progression, poussée par une offre en développement et un équipement modernisé, plus léger, plus facile d'utilisation;
- sports extrêmes comme l'initiation au cerf-volant de puissance avec randonnée en buggy ou ski cerf-volant;
- golf sur banquise;
- ski nordique;
- sports de glisse avec équipements toujours plus modernes et innovants;
- motoneige et motoquad;
- kayak de mer d'hiver;
- séjour dans un hôtel de glace;
- croisières en eaux froides;

- spas nordiques extérieurs;
- festivals d'hiver.

### **Chasse, pêche et pourvoiries**

On observe une diminution des clients chasseurs résidants du Québec et une stabilisation de la clientèle de pêcheurs. Il y a une augmentation importante du nombre de jours-personnes relié aux activités non consommatoires de la faune en pourvoirie, particulièrement auprès de la clientèle résidante du Québec.

#### **3.1.4 Hébergement**

Zins Beauchesne et associés estime que l'hébergement traditionnel est en perte de terrain. L'essor de nouveaux types d'hébergement reflète bien l'évolution du comportement des touristes. Parmi les exemples de diversification des types d'établissements, on retrouve : l'hôtel-suite, l'hôtel urbain, le centre de villégiature, l'hôtel-boutique, le condo-hôtel, l'auberge/resort de nature, etc. Il y a également de plus en plus d'hôtels à services limités (*no-frills*) et d'hôtels indépendants ainsi que ceux qui sont spécialisés ou «de niche» (*art hotels*, *lifestyle hotels*, hôtels-capsules, hôtels sous l'eau, camping de luxe, échanges de maisons ou de canapés, yourtes, tipis, etc.).

Les innovations dans l'hôtellerie se situent également au niveau de la prestation touristique, selon Maïthé Levasseur. Ceci peut se traduire par la co-création où les clients participent à la définition de l'offre ou de nouveaux produits, notamment par les communautés virtuelles, ou encore par le recours à des experts, comme s'adjointre les services de professeurs de yoga, de langues ou de danse ou encore s'associer à une entreprise de production de spectacles ou encore à des experts en interprétation de la nature ou des arts (Levasseur, 2010b).

Le camping est un phénomène déjà très répandu dans le monde anglo-saxon qui tend à s'étendre dans les autres pays occidentaux, notamment auprès des clientèles plus âgées, intéressées par le camping de luxe (Zins Beauchesne et associés, 2009).

Les modes d'hébergement alternatif dans des endroits insolites répondent à un besoin de vivre des expériences uniques (ex. : hôtel zéro étoile "Null Hotel" dans un ancien abri antinucléaire, hôtel de glace, hôtel caverne, monastère, prison, cabane de bois dans les arbres, vieux édifices patrimoniaux – phare, église, bureau de poste, etc.). Bien que ce soit une tendance encore anecdotique, elle est en croissance. Les chambres sont plus design pour attirer davantage la clientèle d'affaires et les visiteurs de long séjour. On exige plus de confort : salle de bain plus grande, présence d'un espace de séjour, davantage d'équipements, etc. Visant un confort adapté au client, les chambres doivent être polyvalentes et modifiables en temps réel. De plus, les meubles sont plurifonctionnels afin de mieux répondre aux divers besoins des voyageurs d'affaires, des familles, des seniors, etc. (Levasseur, 2010b).

Les produits «cocooning» sont en demande, de même que les activités et services de qualité (animation spécialisée, observation de la nature, intégration au milieu...).

Les clientèles de l'écotourisme et du tourisme d'aventure, tout comme du tourisme culturel et du tourisme d'apprentissage, sont des cibles de choix pour de tels hébergements (Zins Beauchesne et associés, 2009).

Il y a une forte croissance de la villégiature en nature, qui répond aux nombreuses attentes pour une expérience de ressourcement, de découverte, de contact rapproché avec la nature et d'activités de plein air mais ce, dans un environnement sécurisé. Dans les centres de villégiature et de *resorts* nature, on remarque une augmentation générale de la qualité, la croissance de l'offre combinée de golf et spas, de l'aventure douce, des stations de neige, des séjours actifs. Jeff Coy, président de *JLC Hospitality Consulting*, affirme d'ailleurs qu'une diversification de l'offre, où plusieurs éléments sont fusionnés permet aux centres de villégiature d'offrir sur un même territoire l'hébergement, le loisir et les services (Germain, 2010). On observe toutefois une baisse des sports extrêmes, du tennis, du squash et du ski. Enfin, la restauration est plus santé et plus régionale (Zins Beauchesne et associés, 2009).

La clientèle plein air a un intérêt grandissant pour les hébergements de style rustique (chalet), avec une tendance vers un rehaussement du standard d'hébergement. La recherche d'originalité dans l'hébergement s'accompagne souvent de préoccupations environnementales : bâtiment écologique, architecture authentique se mariant à l'environnement, qualité, aménagement paysager «*ecofriendly*» et en symbiose avec l'environnement. Selon l'artiste et spécialiste de l'architecture alpine Heinz Julen, l'architecture hôtelière durable s'efforce de : « contrer l'effet de mode, s'inspirer d'un lieu, ancrer un bâtiment dans son milieu, donner une âme à un projet » (Laliberté, 2009). On recherche des établissements écologiques et durables avec une préoccupation pour l'énergie renouvelable, le recyclage, les produits renouvelables, la durabilité des matériaux, et la protection des ressources naturelles (Levasseur, 2010b).

Les hôtels spécialisés en longs séjours (*extended-stay hotels*) occupent une niche unique dans l'industrie hôtelière. Ils desservent des clients (principalement la clientèle affaires) qui demeurent dans l'établissement pour environ une semaine en souhaitant se sentir un peu «comme à la maison». En effet, on remarque une évolution des chambres vers une forme plus «résidentielle», de plus petite dimension, avec un design plus recherché, un seul lit, des meubles mieux intégrés, un espace bureau plus complet, une salle de bain sophistiquée et luxueuse, moins souvent avec bains, mais avec de belles grandes douches.

## 3.2 La clientèle visée

La MRC de Mékinac a identifié les marchés touristiques qu'elle souhaite cibler à l'intérieur de sa Planification stratégique touristique quinquennale 2010-2014. Les buts de cette clientèle sont l'agrément et les affaires. Ses types de déplacement comprennent les excursions de destination (sans nuitée), les séjours de destination principale ainsi que les séjours de destination secondaire (à l'intérieur d'un circuit). La clientèle provient des régions de proximité, du Québec ou encore hors du Québec.

Les marchés géographiques priorisés sont les grands centres urbains (Montréal et Québec) et le marché d'agrément de proximité (Trois-Rivières, Shawinigan, Lac-Saint-Jean).

L'accent devra être mis tant sur les clientèles individuelles autonomes qu'organisées.

Selon le développement de l'offre et de la notoriété, on cherchera subséquemment et graduellement à augmenter la durée de séjour et à viser le marché de la clientèle affaires.

Pour l'horizon 2010-2014, certaines clientèles particulières (tant excursionnistes que touristes) ont été identifiées comme des cibles intéressantes pour la destination touristique Mékinac :

- les amateurs d'activités nautiques en eaux vives et en eaux calmes (canot, kayak, voile, bateau motorisé, etc.);
- les amateurs de plein air et de nature (le grand public, les touristes d'aventure – non motorisée ou motorisée, les écotouristes);
- les clientèles familiales (vacances scolaires et fins de semaine).



## **4 ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE RÉCRÉOTOURISME**

---

### **4.1 Gouvernement du Québec**

En 2006, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi sur le développement durable*. L'article 2 de cette loi indique que :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme considérant le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

Cette loi prévoit aussi l'obligation pour chaque ministère d'identifier les objectifs particuliers qu'il entendait poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive du développement durable, ainsi que les activités ou interventions prévues à cette fin (article 15).

#### **Ministère du Tourisme**

La notion de développement durable du tourisme est présente dans les activités du ministère du Tourisme depuis 2005, notamment à l'intérieur de la Politique touristique du Québec. Cette politique énonce une vision du tourisme qui vise à faire de cette activité, une source de richesses économique, sociale et culturelle, durant toute l'année et pour toutes les régions du Québec, et ce, dans le respect des principes du développement durable. De plus, selon la politique, les produits touristiques devraient être développés en tenant compte des potentiels de chaque région, en respectant la personnalité propre des lieux touristiques existants et en tenant compte, voire en reconnaissant, les pratiques de développement durable des entreprises et organismes. On y encourage l'offre d'expériences touristiques intégrées sur la base de forfaits, de circuits et d'itinéraires qui tiennent compte des nouvelles habitudes de consommation des clientèles.

En 2009, le ministère du Tourisme poursuivait l'adaptation de ses activités à la démarche de développement durable du gouvernement du Québec en adoptant son Plan d'action de développement durable 2009-2013 qui vise à contribuer à faire du Québec une destination reconnue « engagée et respectueuse d'un développement durable » au plan international.

Le tableau 4-1 présente certaines orientations et objectifs stratégiques gouvernementaux retenus par le Plan d'action de développement durable du ministère du Tourisme.

**Tableau 4-1 : Orientations et objectifs stratégiques gouvernementaux et ministériels**

Orientation gouvernementale	Objectif stratégique gouvernemental	Objectif du ministère du Tourisme
Produire et consommer de façon responsable	Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes publics d'aide et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.	Rendre conditionnel le financement des projets relatifs au tourisme à la prise en compte des principes de développement durable.
Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.	Développer la perspective du développement durable dans l'accompagnement des entreprises et des organismes municipaux.

Le Plan d'action de développement durable du ministère du Tourisme entend répondre également, mais de façon indirecte, à d'autres objectifs de la stratégie gouvernementale, notamment celui d'accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions, ou encore d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Soulignons enfin que l'Organisation mondiale du tourisme définit le développement durable du tourisme comme « un tourisme qui exploite de façon optimum les ressources de l'environnement, respecte l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil et offre à toutes les parties prenantes des avantages socio-économiques ».

## 4.2 **Tourisme Mauricie**

En 2007, l'Association touristique régionale de la Mauricie a élaboré son *plan stratégique* (GENIVAR, 2007) afin notamment de préciser les orientations, objectifs et priorités d'action en matière de développement touristique régional. On y souligne d'emblée que le développement de la notoriété de la Mauricie comme destination touristique pour les marchés intra-Québec demeure une priorité.

Le plan stratégique met notamment l'accent sur le produit grande nature axé sur :

- le développement et/ou la consolidation des créneaux pour lesquels la région peut bénéficier d'un positionnement distinctif (la villégiature en forêt, les produits offerts en pourvoirie, le parc national du Canada de la Mauricie, la motoneige et le motoquad);
- la diversification de l'offre vers des créneaux de produits tenant compte des tendances de marché et des atouts de la région (écotourisme/plein air, tourisme nautique, cyclotourisme).

## **4.3 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune**

### **Plan d'affectation du territoire public**

La direction des affaires régionales de la Mauricie–Centre-du-Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune prépare actuellement, en concertation avec huit autres ministères et Hydro-Québec, un plan d'affectation du territoire public (PATP), dont les principales orientations gouvernementales ont été présentées et approuvées par la Conférence régionale des Élus de la Mauricie au printemps 2009. Pour le secteur du lac Mékinac, identifié en tant que pôle récrétouristique, on retient cette intention gouvernementale : utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins de mise en valeur récrétouristique.

Les objectifs spécifiques liés à cette intention sont les suivants :

- Protéger les encadrements visuels de la zone.
- Adapter les interventions de manière à protéger le potentiel acéricole dans la zone.
- Adapter les interventions en tenant compte du caractère sensible des habitats fauniques.
- Limiter le développement minier aux endroits déjà connus et exploités de la zone.

### **Plan régional de développement du territoire public**

Le Plan régional de développement du territoire public de la Mauricie (PRDTP) du MRNF énonce des grandes orientations afin d'encadrer le développement de la villégiature privée, de l'hébergement commercial en terres publiques et des activités culturelles et patrimoniales.

#### *Villégiature privée*

Orientations :

- Orienter le développement de la villégiature dans l'espace riverain des plans d'eau.
- Développer en respectant la problématique faunique régionale et en favorisant un développement durable.
- Protéger les espèces menacées ou vulnérables.
- Développer en tenant compte des activités qui découlent de l'aménagement et de la transformation de la ressource forestière.
- Assurer la protection des ressources culturelles locales.

## Objectifs :

- Consolider les sites déjà en développement où des terrains sont disponibles.
- Favoriser un développement en tenant compte d'une utilisation récréative diversifiée.
- Favoriser un développement durable de la villégiature et une cohabitation harmonieuse de la villégiature privée et de l'hébergement commercial.
- Diversifier les formes de développement de la villégiature, particulièrement dans les territoires les plus accessibles.

## *Hébergement commercial haut de gamme*

### Orientations :

- Favoriser la création de produits liés à l'écotourisme en mettant en valeur certains plans d'eau.
- Éviter la privatisation des rives des plans d'eau en réservant les accès publics à l'ensemble de la population.
- Laisser libre de développement des portions de zones aménageables riveraines de certains lacs afin de maintenir un accès aux terres du domaine de l'État.
- Privilégier le développement de l'hébergement communautaire et commercial, surtout à proximité d'équipements récrétouristiques majeurs.
- Développer en tenant compte des activités qui découlent de l'aménagement et de la transformation de la ressource forestière.
- Assurer la protection des ressources culturelles et patrimoniales présentes sur le territoire.

## Objectifs :

- Orienter le développement de l'hébergement commercial haut de gamme dans les sites où le potentiel récréatif est diversifié.
- Améliorer la capacité d'hébergement dans le créneau de l'hébergement commercial haut de gamme.
- Améliorer la protection des paysages autour des pôles retenus.
- Diversifier les formes et les types de villégiature à l'intérieur des territoires les plus accessibles.
- Privilégier la mise en valeur des terres publiques par la réalisation de projets structurants.

Le PRDTP identifie le lac Mékinac comme faisant partie d'un pôle de développement de l'hébergement commercial haut de gamme. On reconnaît la valeur du lac Mékinac pour la qualité de ses composantes biophysiques (superficie, topographie, drainage, dépôts de surface), la qualité de ses paysages et des accès, ainsi que la proximité des infrastructures de transport et de centres de services régionaux. L'orientation de développement prévue pour ce pôle de développement est l'implantation de nouveaux établissements d'hébergement haut de gamme.

Enfin, pour le volet des activités culturelles et patrimoniales, le MRNF précise dans ses orientations l'importance d'assurer la protection des ressources culturelles présentes sur le territoire public et de considérer les ressources culturelles potentielles et les sites archéologiques existants reconnus par le MCCCf comme une valeur ajoutée sur le plan éducatif lors de tout développement récréatif projeté sur les terres publiques.

## 4.4 MRC de Mékinac

Dans son SADR, la MRC de Mékinac énonce des orientations et objectifs d'aménagement devant guider le développement de la MRC, dont celui touristique.

Une des orientations vise à accroître l'autonomie du milieu par la prise en charge de son développement. Dans les interventions qu'elle entend poser, la MRC de Mékinac donne priorité au développement de la villégiature en bordure des plans d'eau récréatifs les plus accessibles.

Une seconde orientation est d'intégrer davantage les ressources forestières, hydriques et fauniques au profit du développement économique du territoire, notamment dans le cadre du développement de la villégiature. La MRC souhaite aussi favoriser le développement récrétouristique, entre autres, en améliorant les infrastructures communautaires des lacs Mékinac et du Missionnaire.

## 4.5 Ville de La Tuque

Parmi les orientations et objectifs d'aménagement énoncés dans le SADR de l'ancienne MRC du Haut-Saint-Maurice, on retrouve notamment :

- Développer et diversifier l'activité économique régionale.
- Supporter l'application des principes du développement durable.
- Favoriser une approche intégrée et structurée du développement et de la mise en valeur du territoire et de ses ressources naturelles.
- Assurer la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Pour le volet touchant au tourisme, les objectifs précisant la portée des grandes orientations d'aménagement sont les suivants :

- Consolider et développer de façon structurée l'activité touristique.
- Protéger et mettre en valeur l'encadrement visuel des milieux habités, des éléments d'intérêt et des plans d'eau faisant l'objet de développements récréotouristiques importants.
- Favoriser le développement structuré de la villégiature, des pourvoiries et des zecs.
- Promouvoir le canot-camping et la descente de rivière.

## **4.6 Centre local de développement de la MRC de Mékinac**

En 2010, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Mékinac a produit une planification stratégique touristique quinquennale où des orientations stratégiques ont été énoncées pour le territoire de la MRC de Mékinac. On y retrouve notamment :

- Renforcer/développer l'attractivité de l'offre par des créneaux et des produits d'appel, des attraits et activités originales, de la qualité, variété et accessibilité ainsi que de l'hébergement et des services connexes.
- Développer la notoriété de la destination touristique Mékinac.

Les activités figurant au centre de la stratégie de positionnement sont celles qui sont pratiquées en eaux vives, en eaux douces, et aux abords de l'eau, les activités d'aventure et de découverte, et en forêt, de même que les activités faciles d'accès.

Quant aux principes de développement et de consolidation de l'offre touristique, la planification stratégique insiste sur l'amélioration de l'hébergement et de la restauration par l'accroissement de la qualité des installations actuelles et l'augmentation du nombre d'établissements de bonne qualité, le développement et l'aménagement récréotouristique des plans d'eau, et enfin, la consolidation et le développement des activités d'aventure.

## 5.1 Problématique d'aménagement

Dans cette section du rapport, les différentes informations colligées lors des inventaires sont mises en relation afin d'identifier les contraintes et potentiels à considérer dans le plan directeur d'aménagement du lac Mékinac. Le bilan de la problématique d'aménagement doit permettre de cerner les besoins à combler, les problèmes à solutionner, les potentiels à mettre en valeur et les éléments à conserver ou préserver.

### Le respect des principes du développement durable

Le Gouvernement du Québec a sanctionné en 2006 la *Loi sur le développement durable* dont le principe directeur est : « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». Le MRNF et le ministère du Tourisme, dans leurs plans d'action de développement durable respectifs, souscrivent aux orientations de la stratégie gouvernementale en matière de développement durable.

Ainsi, le plan directeur de développement du lac Mékinac devra s'inscrire dans cette démarche et tenir compte à la fois des dimensions environnementale, sociale et économique dans ses propositions d'aménagement.

### La préservation des écosystèmes

Le milieu environnant du lac Mékinac abrite des sites fauniques d'intérêt dont deux habitats d'une espèce faunique vulnérable, le faucon pèlerin. La rivière du Milieu possède quant à elle le statut de rivière à ouananiches. Des modalités particulières sont établies par la Direction de l'expertise du MRNF et s'appliquent pour ces deux types d'habitat. De plus, la tortue des bois, une espèce vulnérable, est présente dans un tronçon de la rivière du Milieu.

En plus des sites fauniques d'intérêt, la zone d'étude compte quelques milieux humides de même que trois refuges biologiques. Rappelons que les refuges biologiques sont des aires forestières soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente. L'objectif est de conserver des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier et d'y maintenir la diversité biologique.

Le plan directeur de développement devra tenir compte de la préservation de ces sites et habitats fauniques.

## **Le caractère naturel du lac Mékinac**

Les paysages constituent une des principales matières premières de l'industrie touristique du Québec. Les territoires sauvages de lacs et de forêts comptent parmi les meilleurs atouts du Québec en matière de tourisme « grande nature ». Le lac Mékinac est reconnu comme l'un des beaux lacs du Québec. Le maintien du caractère naturel du paysage à l'intérieur du bassin visuel entourant le lac Mékinac constitue un aspect essentiel à sa mise en valeur à des fins récrétouristiques.

## **La compatibilité des usages**

La mise en valeur récrétouristique des plans d'eau doit répondre aux besoins de trois segments de clientèles distincts mais complémentaires : les populations locales et régionales, les touristes et les générations futures (Tourisme Québec, 2000).

Le territoire visé par le projet du lac Mékinac est caractérisé par la présence de nombreux villégiateurs, de campeurs, de pêcheurs et de chasseurs. De plus, des activités de plein air, comme la navigation de plaisance, la motoneige et le motoquad, s'y déroulent. Aussi, des érablières sont exploitées à proximité du lac et des opérations forestières ont lieu dans les secteurs environnants.

L'aménagement du lac Mékinac devra tenir compte des composantes actuelles du milieu d'accueil de même que des besoins et attentes des différents groupes d'utilisateurs et des utilisations possibles des ressources.

## **Les zones réservées à des fins d'accès public**

Pour le MRNF, la mise en valeur du territoire et de ses ressources doit se faire de façon harmonieuse et dans l'intérêt de la collectivité. Conserver des terres riveraines à fort potentiel récréatif libres de villégiature constitue l'un des objectifs préconisés par le MRNF en matière de développement de la villégiature sur le territoire public. Cet objectif répond aux besoins des clientèles locale, régionale et touristique en ce qui a trait à l'accès au territoire public et au potentiel récréatif que constituent les plans d'eau s'y trouvant.

## **L'accès aux zones de développement projetées**

Certains secteurs du lac Mékinac sont accessibles par routes, d'autres par sentiers au moyen de véhicules utilitaires ou récréatifs alors que d'autres ne sont accessibles que par embarcations. Actuellement, seules les parties sud et nord du lac sont facilement accessibles par routes carrossables. Le reste du territoire riverain n'est pas desservi par un réseau routier structuré.

L'accès routier au lac Mékinac se fait notamment par le sud en passant par Saint-Joseph-de-Mékinac. On accède ainsi au chemin du Lac-Mékinac qui dessert les villégiateurs riverains de la partie sud-ouest du lac. La partie nord-est du lac est aussi accessible par route depuis La Tuque. Des routes forestières rustiques donnent accès à quelques autres secteurs du lac. Elles permettent de rejoindre les secteurs du bras Bigué et du bras Groleau de même que le territoire au nord et au sud-est du lac sans toutefois desservir les rives du lac. Cependant, plusieurs de ces

chemins ne constituent pas des voies d'accès facilement praticables. En ce qui a trait à la navigation, la présence de secteurs d'eau peu profonde aux limites nord et sud du lac peut rendre difficile l'accès au moyen d'une embarcation.

L'accessibilité aux différentes zones aménageables constitue l'un des principaux éléments à considérer dans le cadre du développement du lac Mékinac. La construction d'infrastructures routières requiert des investissements importants.

Par ailleurs, le lac Mékinac chevauche le territoire de deux municipalités, Trois-Rives et La Tuque. Même si la responsabilité en matière de développement du réseau routier incombera au promoteur dans le secteur du lac Mékinac, il est probable que les municipalités visées par le développement soient sollicitées pour l'entretien du réseau routier. Il incombera aux parties concernées, notamment le MRNF, le promoteur et les administrations municipales, d'établir un partage des responsabilités dans le cas où les chemins d'accès chevauchent le territoire de deux municipalités, entre autres, dans le secteur de l'anse à Rheault.

### **Le développement de l'hébergement commercial haut de gamme**

Le secteur du lac Mékinac est identifié par le MRNF comme un pôle de développement de l'hébergement commercial haut de gamme. Selon les critères du ministère, un projet d'hébergement haut de gamme doit avoir une capacité d'hébergement d'environ 50 unités, offrir des services et des standards de qualité adaptés aux besoins en émergence d'une clientèle internationale, nécessiter un investissement minimal de 2 500 000 \$ et créer 10 emplois permanents.

### **La présence de zones de contraintes physiques**

Les eaux du lac Mékinac sont contrôlées au moyen d'un barrage propriété d'Hydro-Québec aménagé à sa limite sud. La gestion du niveau du lac se fait en fonction des besoins hydroélectriques et de la préservation des rives pour les villégiateurs. Le lac compte des zones sensibles à l'érosion qui sont surtout situées dans l'anse à Rheault, le bras Bigué et le bras Groleau bien que quelques autres zones soient disséminées sur le pourtour du lac.

Le MRNF a convenu d'une entente avec Hydro-Québec pour donner une affectation de conservation aux zones sensibles à l'érosion, ce qui les exclura de toute forme de développement. Toutefois, il a également été convenu avec la société d'État que certaines de ces zones, qui ont un fort potentiel, pourraient tout de même être développées à condition d'être accompagnées de mesures de protection adéquates.

Également, la présence du barrage constitue une contrainte majeure pour la sécurité des usagers du plan d'eau. Des mesures devront être mises en place pour limiter l'accès à la zone directement en amont du barrage.

Par ailleurs, de larges portions des rives du lac Mékinac présentent des pentes fortes, supérieures à 15 %. Cette contrainte limite grandement les possibilités de développement.

## **Le potentiel archéologique**

Le lac Mékinac a fait l'objet d'un inventaire archéologique. Jusqu'à maintenant, une vingtaine de sites archéologiques connus ont été répertoriés sur le pourtour du lac et une grande partie des rives recèlent des secteurs archéologiques dont le potentiel est qualifié de très fort dans certains cas, notamment à la limite sud du lac. La villégiature est compatible avec les sites et secteurs archéologiques. Toutefois, une fouille archéologique préalable aux travaux peut être exigée si l'importance du potentiel le justifie.

## **5.2 Orientations d'aménagement et de développement**

À la lumière de la problématique d'aménagement, une série de grandes orientations d'aménagement sont proposées. Ces grandes orientations constituent les énoncés d'intention sur lesquels repose le plan directeur de développement du lac Mékinac. Celles-ci s'appliquent aux deux scénarios de développement proposés :

1. Développer le potentiel récrétouristique du lac Mékinac dans le respect des principes du développement durable.
2. Protéger les écosystèmes.
3. Préserver les caractéristiques naturelles du paysage.
4. Assurer la compatibilité des différents usages.
5. Favoriser le développement de zones d'accès public autour du lac.
6. Minimiser le développement de nouvelles infrastructures routières en utilisant le réseau de chemins forestiers prévus dans les plans d'aménagement forestier intégré (PAFI).
7. Privilégier des projets d'hébergement commercial haut de gamme structurants et complémentaires.
8. Tenir compte des sites et secteurs archéologiques et des zones de contraintes physiques.

### **Orientation 1 : Développer le potentiel récrétouristique du lac Mékinac dans le respect des principes du développement durable**

Favoriser le développement récrétouristique « durable » au lac Mékinac s'avère essentiel compte tenu de l'engagement du gouvernement du Québec, du MRNF et du ministère du Tourisme, en matière de développement durable.

Le développement du lac Mékinac, notamment à des fins récrétouristiques, doit aussi s'appuyer sur une volonté de prendre en considération les dimensions environnementale, sociale et économique. Les propositions de développement doivent donc viser à préserver les caractéristiques propres du milieu (grande nature et paysages exceptionnels entre autres) qui en font son principal atout en termes

d'attrait touristique, tout en tenant compte des usagers présents et des considérations économiques.

Une telle vision du développement doit rencontrer l'objectif premier du principe de développement durable, c'est-à-dire se réaliser au bénéfice de la collectivité et sans compromettre les intérêts des générations futures.

Les autres grandes orientations d'aménagement et de développement du lac Mékinac découlent de cette première grande orientation.

### **Orientation 2 : Protéger les écosystèmes**

On entend protéger les écosystèmes sensibles présents autour du lac Mékinac, particulièrement les sites fauniques d'intérêt et autres habitats naturels sensibles ou protégés. À cette fin, une affectation de conservation leur sera attribuée. Les amateurs d'activités récréotouristiques et de villégiature en milieu naturel tireront profit de la présence de ces écosystèmes, notamment pour l'observation de la nature, pour la pêche et pour les autres activités de plein air en général.

La préservation des écosystèmes suppose par ailleurs un développement dans le respect des normes relatives à la protection des rives, à l'approvisionnement en eau potable, au traitement des eaux usées et à la disposition des matières résiduelles.

### **Orientation 3 : Préserver les caractéristiques naturelles du paysage**

Le maintien des caractéristiques naturelles du paysage s'avère primordial pour un développement harmonieux du lac Mékinac. Cet élément constitue l'aspect distinctif du lac, sa signature propre et ce qui contribuera à assurer le succès des projets de développement touristique à portée extrarégionale et internationale.

À cette fin, l'affectation de conservation sera attribuée à la grande majorité du territoire inclus à l'intérieur du bassin visuel du lac Mékinac. En outre, le développement du lac Mékinac, autant pour la villégiature privée que pour l'hébergement commercial, sera planifié de façon à préserver le caractère naturel du lac. Par ailleurs, des mesures d'intégration architecturale encadreront le développement de l'hébergement commercial. Quant à la planification des interventions en milieu forestier, elle devra prendre en considération la préservation du caractère naturel du paysage à l'intérieur du bassin visuel entourant le lac Mékinac.

### **Orientation 4 : Assurer la compatibilité des différents usages**

L'aménagement des zones de villégiature et d'hébergement commercial doit tenir compte de toutes les composantes du milieu d'accueil, notamment les résidents permanents, les villégiateurs et les usagers occasionnels. Cette compatibilité sera favorisée en privilégiant un développement de la villégiature privée non riveraine et, dans certains cas, de faible densité, ainsi qu'en réservant des espaces commerciaux pour les projets structurants et complémentaires. Les nouvelles zones d'aménagement seront planifiées de façon à limiter les conflits d'usage avec les villégiateurs existants et les autres utilisateurs du territoire.

## **Orientation 5: Favoriser le développement de zones d'accès public autour du lac**

Le développement du lac Mékinac pour l'hébergement commercial haut de gamme et la villégiature privée doit tenir compte de la mise en place d'un réseau de sites à caractère public mettant en valeur des éléments d'intérêt autour du lac. Le maintien des zones d'accès public existantes et l'attribution de l'affectation publique à de nouveaux sites d'accès de valeur en bordure du lac permettront de rencontrer cette grande orientation. Ces zones devront permettre de mettre à la disposition de la population des installations et infrastructures récrétouristiques diversifiées.

## **Orientation 6: Minimiser le développement de nouvelles infrastructures routières en utilisant le réseau de chemins forestiers prévus dans les plans d'aménagement forestier intégré (PAFI)**

La construction des voies d'accès routier requiert, en règle générale, des investissements importants. Le développement des zones de villégiature et d'hébergement commercial sera mis en œuvre de manière à favoriser, à court terme, l'aménagement des zones déjà accessibles ou pouvant l'être facilement. On entend également encourager les modes de transport actifs et alternatifs comme moyen d'accès et pour circuler dans certaines zones à développer.

La planification d'un réseau routier devra par ailleurs faire l'objet de discussions et de concertation auprès des divers intervenants, notamment les industriels forestiers, afin de déterminer l'ampleur des infrastructures à mettre en place et les responsables de leur construction et de leur entretien ultérieur. Les nouveaux chemins devront être conformes aux normes établies par le MRNF (*Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État, RNI*) ainsi qu'aux dispositions prévues dans les règlements municipaux d'urbanisme.

## **Orientation 7 : Privilégier des projets d'hébergement commercial haut de gamme structurants et complémentaires**

Les projets d'hébergement commercial devront permettre de développer un des produits de l'offre touristique particulièrement primé actuellement par les touristes et identifié comme principal créneau en Mauricie, l'écotourisme. Ceci permettra de développer la notoriété de la destination touristique Mékinac en s'appuyant sur des projets distinctifs qui tirent profit de ce potentiel tout en le préservant.

Les nouveaux établissements commerciaux ne devront pas entrer en compétition avec les intervenants récrétouristiques déjà en place mais plutôt favoriser une complémentarité de l'offre régionale. À cette fin, on entend réservrer les zones d'hébergement commercial haut de gamme pour des projets structurants et complémentaires.

## **Orientation 8 : Tenir compte des sites et secteurs archéologiques et des zones de contraintes physiques**

Tenir compte des sites archéologiques, des secteurs archéologiques et des contraintes physiques présents au pourtour du lac Mékinac implique le respect des normes d'aménagement et de protection dans ces zones.

La mise en place de servitudes de protection obligeant le promoteur à stabiliser les rives sensibles à l'érosion selon des techniques reconnues par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sera exigée. Également, des mesures devraient être mises en place pour limiter l'accès à la zone directement en amont du barrage de la Mékinac afin d'assurer la sécurité des usagers du plan d'eau.

Les interventions du promoteur dans les secteurs archéologiques pourraient préalablement être soumises à une fouille archéologique selon l'importance du potentiel présent, ceci afin de récolter les données utiles ou prélever les artéfacts ou autres éléments de valeur à considérer.



Le plan directeur de développement propose deux scénarios de développement élaborés à partir des caractéristiques du milieu d'insertion, des tendances de l'industrie touristique, de la clientèle visée et du concept d'aménagement. Les scénarios poursuivent des objectifs spécifiques distincts qui se traduisent en différentes affectations identifiées dans chacun des cinq secteurs définis par le MRNF dans son plan de zonage préliminaire.

Les scénarios sont présentés à l'aide des cartes 1 et 2 qui se trouvent à l'annexe A. Les scénarios sont également résumés aux tableaux 6-1 et 6-2. La zone d'étude correspond, à une exception près, à la limite de l'affectation récrétouristique du PATP. Seul un secteur au nord-ouest du bras Bigué a été modifié pour inclure deux zones aménageables et le territoire adjacent à ces zones.

### 6.1 Scénario 1 de développement

En plus des orientations d'aménagement et de développement proposées à la section 5.2, ce premier scénario poursuit six objectifs spécifiques :

- Développer en priorité l'hébergement commercial haut de gamme ayant un faible impact pour les résidents et les utilisateurs dans la partie sud du lac.
- Consolider la villégiature privée existante au sud-ouest et au nord du lac.
- Développer davantage la villégiature en montagne que sur rive.
- Développer en priorité les zones déjà desservies par des routes ou chemins.
- Privilégier des concepts de développement axés sur les activités d'aventure, de plein air et d'écotourisme.
- Encourager des projets novateurs qui nécessitent peu d'infrastructures de services (électricité, égout sanitaire, services de câblodistribution, etc.).

Pour concrétiser ces orientations et objectifs, ce premier scénario propose le développement de l'hébergement commercial haut de gamme dans trois secteurs : une zone dans le secteur de L'Anse à la Vache au sud du lac, une zone dans le secteur du Bras de la Croix au centre du lac et une zone dans le secteur Nord.

Par ailleurs, ce scénario met l'accent sur les zones aménageables du lac possédant le meilleur potentiel de développement à court terme, notamment dans le secteur de L'Anse à la Vache, un secteur facilement accessible par route et situé à proximité des infrastructures de service existantes.

Ainsi, parmi les zones d'hébergement commercial proposées, celle du secteur de L'Anse à la Vache devrait être développée en priorité. Il serait souhaitable de développer à cet endroit, un établissement de faible envergure (autour de 25 unités) afin de favoriser l'intégration aux sites de villégiature privée localisés de l'autre côté

de la rive (dans le secteur Rive Ouest) et de limiter l'achalandage de ce secteur déjà fortement fréquenté. Rappelons que la zone littorale du lac de ce secteur est peu profonde et difficilement navigable et que les activités nautiques existantes sont pratiquées par de nombreux adeptes. En dépit du fait que le projet serait de faible envergure, ce dernier devra tenir compte des activités acéricoles dans le secteur. Le développement du site à des fins commerciales est d'ailleurs conditionnel à une entente entre le promoteur et le détenteur du droit d'exploitation de l'érablière.

L'établissement d'hébergement développé dans cette zone devra avoir une architecture s'intégrant harmonieusement au paysage. De plus, les activités récréatives préconisées devront être en lien avec l'écotourisme et le plein air et ne devraient pas nécessiter d'aménagements importants afin de minimiser les répercussions sur l'environnement.

Les autres zones de développement d'hébergement commercial haut de gamme, prévues dans les parties centre et nord du lac, ne sont pas desservies actuellement par des routes carrossables. Leur développement est donc prévu à moyen ou à long terme.

Concernant la villégiature privée, ce scénario propose de compléter et de consolider le développement des zones de villégiature privée existantes dans les secteurs Rive Ouest et Nord. Ces zones, situées en milieu riverain ou semi-riverain, sont déjà facilement accessibles. De plus, une zone du secteur de L'Anse à la Vache et une zone du secteur Rive Ouest, situées en montagne, sont affectées au développement de la villégiature privée. La présence de routes ou de chemins forestiers à proximité et une topographie relativement plane de la zone de L'Anse à la Vache faciliteront son développement. La zone en montagne du secteur Rive Ouest est plus difficilement accessible. Dans le secteur du Bras de la Croix, des zones de villégiature privée sont prévues de chaque côté du lac. Pour le secteur Nord, également, deux zones de villégiature privée sont planifiées, une à proximité de celle d'hébergement commercial et l'autre qui constitue le prolongement d'une zone du secteur du Bras de la Croix.

Dans ce scénario, trois zones d'aménagement différé sont prévues, deux dans le secteur Nord et une dans le secteur du Bras de la Croix, comme d'alternative possible dans l'éventualité où les conditions des zones retenues ne permettraient pas de les développer.

Les accès publics sont nombreux, répartis sur tout le pourtour du lac, et donnent accès à des sites d'intérêt visuel ou écologique, notamment l'habitat du faucon pèlerin. De plus, les zones déjà accessibles à la population au nord et au sud du lac de même que celle située à l'intérieur de la zone de villégiature existante du secteur de la Rive Ouest sont maintenues. Il serait souhaitable que soient aménagés des équipements récréatifs tels que belvédères, sentiers de randonnée pédestre/raquette, tables de pique-nique dans ces zones afin de tirer profit de ces lieux. Au sud, il faudra prévoir des modalités d'utilisation des zones d'accès public ou des infrastructures supplémentaires d'accès à l'eau afin de desservir les nouveaux villégiateurs qui n'ont pas directement accès au lac (villégiature non riveraine).

## 6.2 Scénario 2 de développement

Les objectifs spécifiques du second scénario sont :

- Développer en priorité l'hébergement commercial haut de gamme dans la partie centrale du lac.
- Consolider la villégiature privée uniquement dans le secteur nord.
- Développer uniquement la villégiature privée en montagne.
- Privilégier des concepts de développement axés sur les activités d'aventure, de plein-air et d'écotourisme.
- Encourager des projets novateurs qui nécessitent peu d'infrastructures de services (électricité, égout sanitaire, services de cablodistribution, etc.).
- Réserver le secteur du Bras de la Croix à un seul projet d'envergure.
- Minimiser le développement du réseau routier forestier en privilégiant l'accès au secteur par la construction de sentiers ou de chemins non forestiers.
- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables (géothermie, solaire, etc.).

Le scénario 2 mise sur le développement d'un projet récrétouristique structurant basé sur une offre diversifiée et intégrée d'hébergement commercial haut de gamme en forêt qui puisse permettre au lac Mékinac de se démarquer comme destination touristique.

En ce sens, ce scénario prévoit le développement de quatre zones de développement d'hébergement commercial, dont trois sont concentrées dans le secteur du Bras de la Croix et une située dans le secteur Nord. À l'opposé du premier scénario, aucun développement d'hébergement commercial n'est prévu dans le secteur de L'Anse à la Vache.

Le secteur du Bras de la Croix offre un excellent potentiel pour accueillir un projet récrétouristique majeur puisqu'il possède les avantages de ne pas être développé et d'avoir conservé son caractère naturel et authentique. Les qualités de cet environnement sont recherchées par la clientèle des activités de ressourcement et d'écotourisme. Également, selon les tendances de l'industrie touristique, ces éléments sont aussi très recherchés pour le développement d'hébergement de style *resort* en nature et des activités récréatives connexes.

Contrairement au scénario 1, les zones aménageables de ce secteur sont uniquement affectées à l'hébergement commercial haut de gamme. Il serait souhaitable de réservier le développement de ces zones à un seul projet totalisant plus de 50 unités. La zone riveraine du bras Groleau pourrait accueillir un établissement central. Cette zone est favorisée par sa localisation au bord de l'eau offrant un point de vue exceptionnel sur cette partie du lac. Elle n'est toutefois accessible que par d'anciens chemins forestiers difficilement carrossables. En plus des services d'hébergement, l'établissement central pourrait offrir des services de

restauration, un stationnement et un lieu de départ pour des circuits organisés d'activités d'aventure en nature et de plein air.

Toujours du côté du bras Groleau, la zone en montagne pourrait accueillir soit des établissements d'hébergement complémentaire (chalets, refuges, etc.) ou encore des infrastructures d'activités (salles de réunion, pavillon récréatif, etc.). Les liens entre les deux zones du bras Groleau devraient privilégier le transport actif : randonnée pédestre, raquette, ski de fond. Minimiser l'usage de la voiture dans ce secteur permettrait de conserver autant que possible le caractère naturel des lieux.

De l'autre côté du lac, la zone en bordure du bras Bigué pourrait être développée comme site complémentaire à l'établissement central. Isolé dans la nature, mais néanmoins accessible par voie navigable (par navette organisée ou autres embarcations – canot, kayak, voile, etc.), cette zone pourrait accueillir différents modes d'hébergement pour une clientèle à la recherche d'expériences uniques en nature (yourtes, tipis, tentes de luxe). Seules des infrastructures légères et minimales seraient à prévoir pour le développement de ce site. La clientèle de ces produits d'hébergement pourrait néanmoins bénéficier des services offerts par l'établissement central.

Le scénario 2 prévoit également une zone de développement d'hébergement commercial haut de gamme dans le secteur nord. Cette zone bénéficie d'une situation exceptionnelle, à l'extrémité du lac, offrant des vues imprenables sur le lac et son environnement. Toutefois, cette zone nécessitera des investissements majeurs pour les infrastructures routières.

En ce qui concerne la villégiature privée, le scénario 2 prévoit la consolidation de la zone de villégiature riveraine existante dans le secteur Nord. De plus, des zones aménageables ont été affectées à la villégiature privée en montagne dans les secteurs de L'Anse à la Vache, Rive Ouest et Nord. Leur localisation à moins de deux kilomètres d'une route existante facilitera leur développement.

Pour les deux zones de villégiature privée au nord et au centre du secteur Rive Ouest, il serait souhaitable que l'accès se fasse par mode de transport alternatif à la voiture (motoneige, motoquad, etc.), ceci afin de limiter le développement d'infrastructures routières. On préconise également un développement autonome pour ces deux zones (énergie solaire, géothermie, etc.).

Les accès publics proposés dans le scénario 2 sont les mêmes que ceux du premier scénario, mis à part une zone en moins dans l'anse à Rheault et une zone du bras Bigué dont la superficie dans ce scénario est plus restreinte que dans le premier scénario. L'aménagement d'équipements récréatifs tels que belvédères, sentiers de randonnée pédestre/raquette, tables de pique-nique dans ces zones est également souhaité. Comme dans le premier scénario, il faudra prévoir, pour le secteur sud du lac, des modalités d'utilisation des aires d'accès public ou des infrastructures supplémentaires d'accès à l'eau pour les nouveaux villégiateurs, compte tenu que ce secteur est déjà fortement achalandé.

Tableau 6-1 : Scénario 1 de développement du lac Mékinac

<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer en priorité l'hébergement commercial haut de gamme ayant un faible impact pour les résidents et les utilisateurs dans la partie sud du lac.</li> <li>Consolider la villégiature privée existante au sud-ouest et au nord du lac.</li> <li>Développer davantage la villégiature en montagne que sur rive.</li> <li>Développer en priorité les zones déjà desservies par des routes ou chemins.</li> <li>Privilégier des concepts de développement axés sur les activités d'aventure, de plein air et d'écotourisme.</li> <li>Encourager des projets novateurs qui nécessitent peu d'infrastructures de services (électricité, égout sanitaire, services de câblodistribution, etc.).</li> </ul>
------------------------------	--

Secteur	Zonage proposé	Avantages et potentiels	Inconvénients et contraintes	Remarques
L'Anse à la Vache	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 zone d'hébergement commercial haut de gamme</li> <li>1 zone de villégiature privée en montagne</li> <li>2 zones d'accès public</li> <li>Zone de conservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien d'une zone d'accès public déjà aménagée</li> <li>Accès public sur un site de qualité exceptionnelle</li> <li>Secteur accessible par route ou chemin forestier</li> <li>Présence d'un boisé de qualité et d'un paysage intéressant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones sensibles à l'érosion</li> <li>Zone de villégiature privée non desservie par les infrastructures routières</li> <li>Zone littorale peu profonde et difficilement navigable</li> <li>Permis d'établissement émis par le MRNF</li> <li>Intégration au milieu de la villégiature privée existante de l'autre côté de la rive</li> <li>Concentration des activités nautiques au sud du lac</li> <li>Zone de plage utilisée à des fins publiques fortement achalandée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone d'accès public au sud</li> <li>Servitude de gazoduc traversant le secteur longitudinalement</li> <li>Site de camping aménagé communautaire</li> <li>Sites et secteurs archéologiques</li> <li>Présence d'un sentier de motoneige régional et d'un sentier de motoquad</li> </ul>

**Tableau 6-1 : Scénario 1 de développement du lac Mékinac (suite)**

Secteur	Zonage proposé	Avantages et potentiels	Inconvénients et contraintes	Remarques
Rive Ouest	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 zones de villégiature privée (1 en montagne et consolidation d'une zone de villégiature privée dans la partie semi-riveraine)</li> <li>• 2 zones d'accès public</li> <li>• Zone de conservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de deux zones d'accès public déjà aménagées</li> <li>• Zones de villégiature privée semi-riveraine déjà desservie par route</li> <li>• Consolidation de la villégiature existante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone de villégiature en montagne non desservie par des infrastructures routières et difficilement accessible</li> <li>• Intégration des nouveaux sites de villégiature aux sites existants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone d'accès public au sud et au centre</li> <li>• Villégiature existante sur presque toute la rive</li> <li>• Refuge biologique dans la partie nord</li> <li>• Permis d'établissement émis par le MRNF</li> <li>• Sites et secteurs archéologiques</li> </ul>
Bras de la Croix	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 zone d'hébergement commercial haut de gamme</li> <li>• 4 zones de villégiature privée (3 en montagne et une riveraine)</li> <li>• 1 zone d'aménagement différé</li> <li>• 3 zones d'accès public</li> <li>• Zone de conservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun développement existant, aspect naturel des lieux</li> <li>• Plusieurs possibilités d'accès public aux rives</li> <li>• Paysage exceptionnel</li> <li>• Développement diversifié de la villégiature (montagne et rive)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur accessible par chemin forestier difficilement carrossable</li> <li>• Zones sensibles à l'érosion</li> <li>• Topographie de la rive accidentée</li> <li>• Zones de villégiature en montagne difficiles d'accès</li> <li>• Potentiel limité de développement à court terme</li> <li>• Aucun accès riverain par chemin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permis d'établissement émis par le MRNF (rive ouest)</li> <li>• Sites et secteurs archéologiques</li> </ul>
Rive Est	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 zone d'accès public</li> <li>• Zone de conservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation de l'intégrité naturelle du milieu</li> <li>• Présence d'une espèce faunique vulnérable décrétée (faucon pèlerin)</li> <li>• Paysage exceptionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone aménageable non développée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat d'une espèce faunique vulnérable (faucon pèlerin)</li> <li>• Refuge biologique</li> <li>• Sites et secteurs archéologiques</li> </ul>

**Tableau 6-1 : Scénario 1 de développement du lac Mékinac (suite)**

Secteur	Zonage proposé	Avantages et potentiels	Inconvénients et contraintes	Remarques
<b>Nord</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 zone d'hébergement commercial haut de gamme</li> <li>• 3 zones de villégiature privée (2 en montagne et consolidation de la villégiature riveraine existante)</li> <li>• 2 zones d'aménagement différé</li> <li>• 6 zones d'accès public</li> <li>• Zone de conservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation de la villégiature existante</li> <li>• Conservation d'une zone d'accès public déjà aménagée</li> <li>• Rive est accessible par la route</li> <li>• Préservation de l'intégrité naturelle de la rive ouest</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones sensibles à l'érosion</li> <li>• Zone à développer non desservie par les infrastructures routières</li> <li>• Zone de villégiature en montagne difficiles d'accès</li> <li>• Entente à prévoir pour l'entretien des chemins (secteur partagé administrativement au niveau municipal)</li> <li>• Intégration des nouveaux sites de villégiature aux sites existants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès public à l'embouchure de la rivière du Milieu</li> <li>• Refuge biologique</li> <li>• Habitat d'une espèce faunique vulnérable (faucon pèlerin)</li> <li>• Site faunique d'intérêt (rivière à ouananiche)</li> <li>• Sites de villégiature à consolider à l'anse à Rheault</li> <li>• Sites et secteurs archéologiques</li> </ul>

**Répartition du territoire riverain du projet du lac Mékinac selon les différentes affectations**

Zones de villégiature : 14 %

Zones réservées à des fins d'accès public : 10 %

Zones de conservation : 76 %

**36 % des zones aménageables et existantes réservées à des fins d'accès public**



Tableau 6-2 : Scénario 2 de développement du lac Mékinac

<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer en priorité l'hébergement commercial haut de gamme dans la partie centrale du lac.</li> <li>• Consolider la villégiature privée uniquement dans le secteur nord.</li> <li>• Développer uniquement la villégiature privée en montagne.</li> <li>• Privilégier des concepts de développement axés sur les activités d'aventure, de plein-air et d'écotourisme.</li> <li>• Encourager des projets novateurs qui nécessitent peu d'infrastructures de services (électricité, égouts sanitaires, services de cablodistribution, etc.).</li> <li>• Réserver le secteur du Bras de la Croix à un seul projet d'envergure.</li> <li>• Minimiser le développement du réseau routier forestier en privilégiant l'accès au secteur par la construction de sentiers ou de chemin non forestiers.</li> <li>• Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables (géothermie, solaire, etc.).</li> </ul>
------------------------------	--

Secteur	Zonage proposé	Avantages et potentiels	Inconvénients et contraintes	Remarques
L'Anse à la Vache	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 zone de villégiature privée en montagne</li> <li>• 2 zones d'accès public</li> <li>• Zone de conservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien d'une zone d'accès public déjà aménagée</li> <li>• Accès public sur un site de qualité exceptionnelle</li> <li>• Secteur accessible par route ou chemin forestier</li> <li>• Maintien de la qualité du milieu pour les villégiateurs du chemin du Lac-Mékinac</li> <li>• Préservation de l'intégrité naturelle du milieu riverain et d'un boisé de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones sensibles à l'érosion</li> <li>• Permis d'établissement émis par le MRNF</li> <li>• Zone de villégiature privée non desservie par les infrastructures routières</li> <li>• Zone aménageable facilement accessible non développée</li> <li>• Zone de plage utilisée à des fins publiques fortement achalandée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone d'accès public au sud</li> <li>• Servitude de gazoduc traversant le secteur longitudinalement</li> <li>• Site de camping aménagé communautaire</li> <li>• Sites et secteurs archéologiques</li> <li>• Présence d'un sentier de motoneige régional et d'un sentier de motoquad</li> </ul>

**Tableau 6-2 : Scénario 2 de développement du lac Mékinac (suite)**

Secteur	Zonage proposé	Avantages et potentiels	Inconvénients et contraintes	Remarques
Rive Ouest	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 zones de villégiature privée en montagne</li> <li>• 2 zones d'accès public</li> <li>• Zone de conservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de deux zones d'accès public déjà aménagée</li> <li>• Aucun nouveau développement dans les secteurs de villégiature existants</li> <li>• Maintien de l'intégrité du paysage (peu d'interventions en rive opposée)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones de villégiature non desservies par les infrastructures routières et difficilement accessibles</li> <li>• Zones aménageables semi-riveraines non développées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone d'accès public au sud et au centre</li> <li>• Villégiature existante sur presque toute la rive</li> <li>• Refuge biologique dans la partie nord</li> <li>• Permis d'érablière émis par le MRNF</li> <li>• Sites et secteurs archéologiques</li> </ul>
Bras de la Croix	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 zones d'hébergement commercial haut de gamme</li> <li>• 3 zones d'accès public</li> <li>• Zone de conservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun développement existant, aspect naturel des lieux</li> <li>• Plusieurs possibilités d'accès public aux rives</li> <li>• Milieux diversifiés pour le développement de l'hébergement commercial haut de gamme (montagne et rive)</li> <li>• Paysage exceptionnel</li> <li>• Secteur réservé uniquement à l'hébergement commercial haut de gamme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur accessible par chemin forestier difficilement carrossable</li> <li>• Zones sensibles à l'érosion</li> <li>• Topographie de la rive accidentée</li> <li>• Zones aménageables non développées</li> <li>• Aucun accès à la zone riveraine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permis d'érablière émis par le MRNF (rive ouest)</li> <li>• Sites et secteurs archéologiques</li> </ul>

**Tableau 6-2 : Scénario 2 de développement du lac Mékinac (suite)**

<b>Rive Est</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 zone d'accès public</li> <li>• Zone de conservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation de l'intégrité naturelle du milieu</li> <li>• Présence d'une espèce faunique vulnérable décrétée (faucon pèlerin)</li> <li>• Paysage exceptionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone aménageable non développée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat d'une espèce faunique vulnérable (faucon pèlerin)</li> <li>• Refuge biologique</li> <li>• Sites et secteurs archéologiques</li> </ul>
<b>Nord</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 zone d'hébergement commercial haut de gamme</li> <li>• 3 zones de villégiature privée (2 en montagne et consolidation de la villégiature riveraine existante)</li> <li>• 5 zones d'accès public</li> <li>• Zone de conservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation de la villégiature existante</li> <li>• Conservation d'une zone d'accès public déjà aménagée</li> <li>• Rive est accessible par la route</li> <li>• Rive nord accessible par chemin forestier</li> <li>• Préservation de l'intégrité naturelle de la rive ouest</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones à développer non desservies par les infrastructures routières</li> <li>• Entente à prévoir pour l'entretien des chemins (secteur partagé administrativement au niveau municipal)</li> <li>• Zones sensibles à l'érosion</li> <li>• Topographie de la rive accidentée</li> <li>• Zones aménageables non développées</li> <li>• Intégration des nouveaux sites de villégiature aux sites existants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès public à l'embouchure de la rivière du Milieu</li> <li>• Refuge biologique</li> <li>• Habitat d'une espèce faunique vulnérable (faucon pèlerin)</li> <li>• Site faunique d'intérêt (rivière à ouananiche)</li> <li>• Sites de villégiature à consolider de l'anse à Rheault</li> <li>• Sites et secteurs archéologiques</li> </ul>

**Répartition du territoire riverain du projet du lac Mékinac selon les différentes affectations**

Zones de villégiature : 12 %

Zones réservées à des fins d'accès public : 10 %

Zones de conservation : 78 %

**33 % des zones aménageables et existantes réservées à des fins d'accès public**



## RECOMMANDATIONS

---

Cette section présente des recommandations qui permettront de guider le développement des différentes composantes du plan de développement du lac Mékinac.

### 7.1

### Hébergement commercial haut de gamme

Selon les critères du MRNF, un projet d'hébergement haut de gamme doit avoir une capacité d'hébergement d'environ 50 unités, offrir des services et des standards de qualité adaptés aux besoins en émergence d'une clientèle internationale, nécessiter un investissement minimal de 2 500 000\$ et créer 10 emplois permanents.

Les projets d'hébergement commercial haut de gamme qui se développeront au lac Mékinac devraient aussi rencontrer les conditions suivantes :

- Clientèle visée : concevoir un produit d'hébergement combiné à des services et des activités répondant aux besoins des amateurs de plein air et de nature, en particulier pour la clientèle des Active Senior, soit les gens de 50 à 75 ans, mais aussi des familles, en accord avec les nouvelles tendances de l'industrie hôtelière.
- Conception des bâtiments : prévoir une architecture durable ou écologique qui s'inspire de l'environnement du lac Mékinac et qui le met en valeur, concevoir les bâtiments en ayant le souci de la protection de l'environnement et de ses ressources en visant une certification LEED ou en intégrant divers critères allant en ce sens (énergies renouvelables, matériaux durables, recyclage, etc.), réaliser la construction des bâtiments en limitant leur empreinte sur l'environnement, concevoir les espaces avec possibilité de modulation du décor, de l'aménagement intérieur ou encore de mobilier afin de personnaliser les espaces autant privés que publics; Le promoteur doit néanmoins tenir compte des règlements d'urbanisme de la municipalité.
- Services offerts : prévoir des services de qualité, dans un créneau spécifique et adaptés aux besoins particuliers de la clientèle visée et une restauration avec une gastronomie basée sur les produits locaux.
- Activités et loisirs : offrir des activités quatre saisons, diversifiées, basées sur une expérience unique en nature, le plein air, la détente et le ressourcement dans un encadrement fourni par des professionnels sur place. Prévoir la location d'équipements (raquette, canot, bateau à voile, kayak, etc.) et des circuits organisés (parcours thématiques, sentiers d'interprétation).

### 7.2

### Villégiature privée

Au lac Mékinac, la villégiature privée est principalement orientée dans les secteurs en montagne, compte tenu de la topographie particulièrement accidentée des rives. Dans ces secteurs, le MRNF serait favorable au lotissement de grands domaines d'une superficie de 8 000 à 12 000 m<sup>2</sup>. Dans les zones de villégiature, on tirerait

avantage à préserver le plus possible le caractère naturel des lieux en proposant des normes de protection du couvert végétal ou d'intégration architecturale. Par ailleurs, les villégiateurs qui s'installeront dans les secteurs en montagne ne bénéficieront pas d'un accès direct au lac, d'où l'importance de prévoir des modalités d'utilisation des aires d'accès public actuelles ou de nouvelles infrastructures publiques d'accès au plan d'eau comme des marinas, quais ou rampes de mise à l'eau, particulièrement dans la partie sud du lac déjà fortement achalandées.

### **7.3 Activités récrétouristiques**

Comme mentionné à la section 3.1, les grandes tendances du tourisme sont la santé, la nature ainsi que l'authenticité. Les touristes veulent profiter de la nature et des paysages, découvrir de nouveaux endroits, sortir des sentiers battus et être actifs. Les éléments les plus recherchés sont notamment l'aspect sauvage des lieux, l'observation de la vie des animaux et la randonnée, des atouts dont dispose l'environnement du lac Mékinac.

Par ailleurs, la planification stratégique touristique de la MRC de Mékinac cible les clientèles suivantes : les amateurs d'activités nautiques en eaux vives et en eaux calmes, les amateurs de plein air et de nature et la famille.

Peu importe le scénario choisi, les activités récrétouristiques au lac Mékinac devront répondre aux besoins de ces clientèles. Ainsi, des sentiers multifonctionnels (pédestres, ski de randonnée ou raquettes) devraient être aménagés et relier les zones d'hébergement commercial et de villégiature privée. Ces sentiers devraient offrir différents niveaux de difficulté. Ceux-ci pourraient permettre aux utilisateurs locaux et touristiques de bénéficier du paysage naturel des lieux et d'observer la flore et la faune régionale. Ils devraient aussi permettre d'accéder à certaines zones d'accès public situées à des endroits stratégiques du lac, afin de constituer un réseau efficace et structuré. Des bâtiments de service ou des refuges devraient être mis en place dans ces zones publiques pour les usagers qui pourraient également bénéficier de points de vue exceptionnel sur le lac ou sur les espèces fauniques qui le fréquentent, notamment le faucon pèlerin. Mentionnons à ce sujet que la zone d'accès public non riveraine située près de l'habitat du faucon pèlerin du secteur Rive Est ne devrait comporter que des aménagements légers.

En ce qui concerne les autres activités qui pourraient être offertes au lac Mékinac, elles devraient être développées en complémentarité de celles qui seront proposées par les promoteurs des projets récrétouristiques. Ainsi, les zones d'accès public pourront offrir des activités récréatives en relation directe avec la clientèle recherchée par les établissements d'hébergement commercial et qui pourront aussi desservir la population locale.

### **7.4 Responsabilités des partenaires**

Préalablement à la mise en œuvre du plan de développement, les attributions et responsabilités des différents partenaires devraient être définies et précisées.

Ces responsabilités touchent, entre autres :

- La construction des nouveaux chemins ou la mise à niveau des chemins existants.
- L'aménagement et l'entretien des zones d'accès public et des infrastructures récrétouristiques.
- L'entretien des chemins.

Les responsabilités du promoteur d'un projet commercial touchent particulièrement les éléments suivants :

- La construction ou l'amélioration des chemins menant au site du projet.
- L'implantation des infrastructures de services municipaux.
- La stabilisation des rives sensibles à l'érosion selon des techniques reconnues par le MDDEP.
- Si requis, les fouilles archéologiques lors d'interventions dans les secteurs archéologiques, selon l'importance du potentiel.
- Une entente avec le détenteur du droit d'exploitation de l'érablière qui recoupe le site d'hébergement commercial du secteur de L'Anse à la Vache.

En ce qui concerne la construction et l'amélioration des chemins menant au site du projet, rappelons que les chemins forestiers et autres situés sur les terres du domaine de l'État, sont sous la responsabilité du MRNF et sont utilisés par différents usagers pour la pratique d'activités de mise en valeur du territoire et des ressources naturelles. Dans ce contexte, le promoteur devra assumer la construction et l'entretien des nouveaux chemins. Si la ville de La Tuque et la municipalité de Trois-Rives expriment la volonté d'obtenir les compétences légales afin de prendre en charge l'entretien et la réfection de certains chemins du domaine de l'État, elles peuvent demander au ministre responsable du chemin, l'autorisation pour entretenir ce chemin. Le fait d'autoriser ces municipalités à entretenir un chemin du domaine de l'État ne modifie en rien son statut déjà défini par l'application d'une loi.



## ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

---

L'échéancier sera déterminé uniquement pour le scénario final retenu.



## 9 RÉFÉRENCES

---

ASSOCIATION DES VILLÉGIATEURS DU LAC MÉKINAC. 2010. Site Internet de l'organisme. En ligne :<http://lacmekinak.com/>.

BONJOUR QUÉBEC. 2010. Site Internet de l'organisme. En ligne :

[http://www.bonjourquebec.com/qc-fr/repertoire-hebergement/camping/camping-mis-mek-communautaire\\_88788945.html](http://www.bonjourquebec.com/qc-fr/repertoire-hebergement/camping/camping-mis-mek-communautaire_88788945.html).

GENIVAR. 2007. *Plan stratégique de développement touristique de la Mauricie 2007-2010.* 89 p.

GERMAIN, KATE. 2010. *Les activités hors saison pour les centres de villégiature : tendances et nouveautés.* En ligne : <http://veilletourisme.ca/2010/03/25/les-activites-hors-saison-pour-les-centres-de-villegiature-tendances-et-nouveautes/?tagged=>.

INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (IMT). 2005. *Tourisme en Mauricie.* 5 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2010. *Données démographiques régionales.* En ligne :  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons\\_regnl/regional/index.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm).

JAMAA, SIHAM. 2010. Les segments de voyageurs les plus influents du futur. En ligne :  
<http://veilletourisme.ca/2010/02/16/les-segments-de-voyageurs-les-plus-influents-du-futur/?tagged=>.

LALIBERTE, MICHELLE. 2009. *Quand l'architecture donne une âme à un lieu (Compte rendu de conférence).* En ligne : <http://veilletourisme.ca/2009/06/10/quand-l%e2%80%99architecture-donne-une-ame-a-un-lieu-compte-rendu-de-conference/?tagged=>.

LEVASSEUR, MAÏTHE. 2010a. *Tendances et stratégies : extraits d'ITB Berlin.* En ligne :  
<http://veilletourisme.ca/2010/03/31/tendances-et-strategies-extraits-d%e2%80%99itberlin/?tagged=>

LEVASSEUR, MAÏTHE. 2010b. *L'innovation et l'hôtel de demain.* En ligne :  
<http://veilletourisme.ca/2010/03/03/l%e2%80%99innovation-et-l%e2%80%99hotel-de-demain/?tagged=>.

LI, T. et J.P. DUCRUC. 1999. *Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec.* Ministère de l'Environnement. 90 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN). 2003. *Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec.* En ligne :  
<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones.jsp>.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN). 1994. *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public.* 68 p. et ann.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MRNFP). 2004. *Plan régional de développement du territoire public de la Mauricie*. 145 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF). 2010a. *Les refuges biologiques : des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec*. En ligne : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs-refuges.jsp>.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF). 2010b. *Information sur les sites faunique d'intérêt, les sites d'abattage de la grande faune et les modalités de protection des sites fauniques d'intérêt*. Direction de l'expertise, DEX Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF). 2010c. *Information sur les plans généraux d'aménagement forestiers, les plans d'interventions forestières et les érablières exploitées*. Unité de gestion des ressources naturelles et de la faune du Bas-Saint-Maurice.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF). 2009a. *Plan directeur des sentiers récréatifs mauriciens. Volet «Activités motorisées»*. 73 p. et ann.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF). 2009b. *Révision du plan de zonage et de développement du lac Mékinac*. Présentation power point.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF). 2009c. *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. 17 p. et ann.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF). 2006. *Portrait territorial – Mauricie*. 79 p.

MINISTÈRE DU TOURISME. 2009. *Plan d'action de développement durable 2009-2013*. 21 p.

MINISTÈRE DU TOURISME. 2005. *Vers un tourisme durable. Politique touristique du Québec. Un nouveau partenariat industrie-gouvernement*. 36 p. et ann.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE MÉKINAC. 2007. *Schéma d'aménagement révisé – MRC de Mékinac*. Adopté en 2007, révisé en 2008.

MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DU HAUT-SAINT-MAURICE. 1999. *Schéma d'aménagement révisé*. Version mise à jour en 2008.

TOURISME QUÉBEC. 2000. *Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine*. Document réalisé par le Groupe DBSF en collaboration avec le Groupe conseil GENIVAR et BBCA créativité pour Tourisme Québec. 81 p.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. 2009. *Planification stratégique touristique quinquennale de la MRC de Mékinac 2010-2014. Rapport d'étape*. Pagination par section et ann.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. 2010. *Planification stratégique touristique quinquennale de la MRC de Mékinac 2010-2014. Rapport final*. Pagination par section et ann.

***Annexe A :  
Cartes des scénarios de développement***

---



